



RAPPORT NATIONAL SUR BEIJING +30 UNION DES COMORES AOUT 2030

[Document subtitle]

Abstract

[Draw your reader in with an engaging abstract. It is typically a short summary of the document.
When you're ready to add your content, just click here and start typing.]

DJABHANA SAID IBRAHIM
[Email address]

Section 1 : Principaux axes

Les résultats du 4ème Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) réalisé aux Comores en décembre 2017 donnent une population résidante totale de 742 287 habitants dont 372 010 hommes et 370 277 femmes, soit un taux de féminité de 49,9%. Au recensement de 2003, cet effectif s'élevait à 575 660. Le pays compte ainsi 166 627 habitants de plus depuis cette date soit un taux d'accroissement annuel moyen de 1,8%.

L'Union des Comores a adhéré au consensus mondial sur l'urgence de faire progresser les promesses de la quatrième conférence mondiale sur les femmes et le Développement sur l'accès universel aux droits en matière d'autonomisation des femmes et d'égalité des sexes, afin de ne laisser personne de côté. L'analyse du contexte actuel pour le développement du pays, et plus particulièrement sur les Objectifs de Développement Durable (ODD), indique une faible participation des femmes aux espaces de prise de décision de l'État et une faible prise en compte du concept genre dans les programmes de développement du pays.

L'importance de promouvoir un environnement favorable aux femmes et aux filles, pour le maintien d'une vie saine et permettre à toutes et à tous de vivre dignement, contribue à la résorption de problèmes pressants de population et de développement. De ce fait, le pays s'est engagé à atteindre l'objectif numéro cinq, celui de l'égalité et de l'équité du genre.

Sous le leadership du Commissariat National à la Solidarité, à la protection Sociale et à la promotion du genre, le Gouvernement se sert de la méthodologie des consultations des groupes parties prenantes des questions d'égalité et d'équité de genre pour élaborer le rapport national Beijing +30.

En rapport avec la situation actuelle de crise de changement climatique et des épidémies, le rapport Beijing + 30 années de mise en œuvre constitue un outil puissant, utilisé pour démontrer d'une part les efforts fournis par le Gouvernement en matière de promotion des droits des femmes et des filles et d'autre part, les difficultés rencontrées et les défis à relever avant 2030 rendez-vous des ODDs.

A pékin en 1995, les Comores ont fait partie des 189 Etats membres des Nations Unies lors de la quatrième conférence mondiale sur les femmes visant à réduire les différends induisant à la discrimination d'une tranche de la population, à savoir les femmes et les filles. Ils ont tous adopté les douze points permettant aux femmes et aux filles de s'épanouir et de prendre part au développement des pays.

Depuis 2020 à nos jours, l'Union des Comores a pu maintenir un poste de haut niveau occupé par les femmes, celui de gouverneur de l'île de Ngazidja qui a initié une transformation des attitudes négatives et qui a permis aujourd'hui d'avoir une gouverneure nouvellement élue dans l'île de Mwali.

La société Comorienne jouit d'un plan normatif en continuité permettant à la femme Comorienne de garder son domicile conjugal grâce à un système coutumier de succession et d'héritage.

Cependant depuis 2020, le pays n'a pas évolué en matière de quota des représentations des femmes aux niveaux politique et administratif. Une loi portant le nom de « loi Hadjira » (seule femme présente à l'Assemblée de l'Union des Comores avant 2016, à avoir proposé la loi sur le quota de 30% pour les deux sexes), a été votée mais n'a pas été promulguée par le chef de l'Etat.

En 2019-2020, une analyse des textes législatifs et des politiques publiques et sectorielles a été réalisée avec l'appui de la Commission de l'Océan Indien (COI) à travers un financement de la Banque Africaine de

Développement (BAD) en vue d'assurer une bonne intégration du genre et une prise en compte de l'égalité Femme-Homme dans tous les domaines. Cette étude a abouti à l'élaboration d'un avant-projet de Loi Cadre sur l'Égalité Femmes-Hommes en Union des Comores (LC-EFH) dont l'objectif est de définir les principes fondamentaux de l'égalité entre les Femmes et les Hommes, de supprimer toute discrimination fondée sur le sexe et mettre en place un cadre juridique propre à assurer cette égalité. Le texte a été soumis à l'Assemblée de l'Union pour examen et validation.

Des difficultés liées aux ressources financières et à d'autres normes structurelles et sociales n'ont pas permis une évolution rapide du Programme d'Action de Beijing. Le Commissariat National à la Solidarité, à la protection Sociale et à la Promotion du Genre dispose de peu de ressources humaines compétentes pour le suivi de la mise en œuvre des actions relatives à la promotion du genre. L'absence d'une ligne budgétaire dédiée et sensible au genre reste un obstacle à l'atteinte de l'objectif numéro cinq des ODD. Certaines normes culturelles constituent aussi un barrage transparent et empêchent les femmes et les filles de jouir de leurs droits.

Malgré ces nombreuses difficultés, le gouvernement Comorien avec l'appui des partenaires a mis l'accent sur le développement de projets et programmes spécifiques aux femmes, notamment dans les domaines de l'agriculture, de l'entrepreneuriat et dans la formation professionnelle afin de ne laisser personne de côté pour le rendez-vous des ODDs.

Dans le domaine de la Santé de la reproduction, depuis 2020, les Comores ont mis l'accent sur la réduction de la mortalité maternelle évitable. Le taux actuel est relativement bas : il est de 53 pour 100 000 naissances vivantes. Cette bonne pratique est due aux efforts intenses déployés par le Gouvernement de l'Union des Comores et ses partenaires pour faire progresser la santé reproductive des femmes et des filles dans le pays.

Les orientations stratégiques et opérationnelles décrites dans les documents de politique nationale de santé et le plan stratégique national SRMNIA 2023-2027, permettent de soutenir le progrès constaté et avancer davantage vers l'élimination des décès maternels évitables et servent de référence pour l'atteinte des objectifs ciblés à l'horizon 2030 et au-delà de 2030.

L'Union des Comores peut bien atteindre les ODDs d'ici 2030 avec un appui multiforme dans les domaines de :

- **La violence contre les femmes** : La situation des femmes et des adolescentes en Union des Comores révèle plusieurs formes de violences, telles les violences sexuelles, les violences domestiques liées à la maltraitance et à la sous-valorisation des femmes et d'autres formes de violences dont la manifestation peut être physique ou psychologique.
- **La participation des femmes au pouvoir et à la prise de décision** : la Constitution révisée en 2018 consacre solennellement les droits de la Femme. La Loi du 22 juin 2017 a institué des mesures pour Promouvoir le Genre dans l'Accès aux Fonctions Nominatives et Electives¹. Malgré l'existence d'une législation qui est favorable à l'égalité des genres et à la participation des femmes aux postes de prise de décision, celles-ci sont toujours sous représentées : actuellement, on dénombre une femme sur trois gouverneurs et deux femmes sur quinze ministres (nouveau gouvernement de juillet 2024).

¹ . Il s'agit de la Loi Hadjira qui est en attente de promulgation

- **Des femmes et la santé dont la planification familiale** : La volonté du Gouvernement de l'Union des Comores d'accélérer l'atteinte du résultat transformateur « Mettre fin aux besoins non satisfaits de planification familiale d'ici 2030 » est concrétisée par la signature de l'engagement sur le Family Planning 2030. L'objectif est de focaliser davantage sur les problèmes de financement perturbant la bonne marche du programme. En effet en 2022 le taux de prévalence contraceptive atteignait son plus bas niveau avec 8,6%. L'offre des services de planification familiale est disponible dans 60% des établissements de santé, mais le service de planification familiale fait face à des ruptures fréquentes des produits contraceptifs.

Section 2 : Priorités, réalisations, problèmes et échecs

1. Au cours des cinq dernières années, quelles ont été les réalisations, les problèmes et les échecs les plus importants en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes ?

En matière d'égalité des sexes, entre 2019 et 2020, l'Union des Comores a procédé à l'élaboration du Profil Genre Pays en faisant un diagnostic actualisé de toutes les disparités de genre et sectionnelles². Ce document qui avait initialement comme objectif de faire une analyse des liens entre l'autonomisation des femmes et la pauvreté aux Comores, s'est finalement focalisé sur le " Genre, autonomisation des Femmes et amélioration des conditions de vie », faute de données statistiques actualisées devant permettre d'analyser l'évolution de la pauvreté depuis 2014.

Des initiatives visant à créer un cadre juridique favorable à l'égalité entre les hommes et les femmes ont été prises par le Gouvernement. Il s'agit notamment de l'élaboration d'un avant-projet de loi cadre sur l'égalité Femme-homme³. Ce texte a été soumis à l'Assemblée nationale pour analyse et adoption mais il est toujours en instance d'étude.

En ce qui concerne l'autonomisation des femmes, les Comores ont mis l'accent sur le développement d'une éducation de qualité, la formation et l'apprentissage permanent pour les femmes, les jeunes et les filles. C'est ainsi que des programmes et des projets axés sur la formation technique et professionnelle sont mis en œuvre sur tout le territoire national. C'est le cas du projet Msomo na Hazi (MNH) formation et insertion professionnelles financé par l'Union européenne et dont l'objectif est de contribuer à la réduction de la pauvreté et du chômage des jeunes à travers la mise à disposition d'une expertise qualifiée, suffisante et disponibles dans tous les corps des métiers et susceptible de valoriser le potentiel économique du pays ; augmenter le développement et la rentabilité des entreprises privées et offrir des opportunités

² Profil Genre de l'Union des Comores : Genre, Autonomisation des Femmes et amélioration des conditions de vie, Mai 2020, BAD-Union des Comores.

³ Ce texte élaboré entre 2019 et 2020 a bénéficié de l'appui de la COI à travers un financement de la BAD.

d'emploi pour les jeunes et les femmes⁴. D'autres projets comme PROFI⁵ visent le renforcement de l'offre de formation technique, professionnelle et scientifique afin d'améliorer l'employabilité des jeunes et répondre aux besoins de développement de l'économie. Le projet PROFI accorde une attention particulière à l'autonomisation des filles en encourageant leur présence dans les filières où elles sont traditionnellement sous représentées (technologie industrielle, agriculture, bâtiment et travaux publics, informatique numérique et dans le secteur tertiaire). Il vise un nombre d'inscrits de 1000 dans les filières soutenues dont 300 filles.

La plupart de ces initiatives en faveur de l'autonomisation des femmes à travers le développement de la formation technique et l'insertion professionnelle, sont en cours de mise en œuvre et n'ont pas fait encore fait l'objet d'une évaluation. Il est donc trop tôt pour évaluer les progrès et les échecs concernant ces actions.

En termes d'entrepreneuriat, le Gouvernement Comorien a bénéficié d'un appui de la Banque mondiale dans le cadre de la mise en œuvre du Projet Intégré de Développement des chaînes des valeurs et de la compétitivité (PIDC) qui a duré 5 ans et qui vient d'être clôturé cette année. Au sein de ce projet un concours de Plan d'Affaires a été initié à deux reprises en vue de soutenir la promotion et le développement de l'entrepreneuriat notamment pour les jeunes et les femmes. 81 projets dont 34 portés par des femmes ont été retenus lors du premier concours et ont concerné des initiatives dans le domaine l'agriculture, l'agro-alimentaire, l'agro transformation, la pêche, le tourisme...

Ces subventions ont permis à des jeunes et des femmes restés longtemps dans l'informel, de formaliser leurs structures. Les femmes et les jeunes chefs d'entreprises dont les structures ont été durement frappées par les effets du cyclone Kenneth et de la Covid-19 ont pu se relever de façon progressive. Quelques emplois ont été créés notamment en milieu rural. Cependant, le manque d'expérience, l'insuffisance des ressources allouées aux jeunes femmes et hommes pour démarrer leurs affaires et la durée limitée au niveau de l'accompagnement et du suivi des bénéficiaires ont constitué des obstacles à une autonomisation économique effective d'une grande partie des femmes lauréates mais aussi des jeunes hommes⁶.

D'autres projets qui visent à soutenir l'entrepreneuriat féminin et promouvoir l'autonomisation économique des femmes ont été développés et soutenus par le PNUD, la FAO, BAD, Banque mondiale.

L'autonomisation économique des femmes passe aussi par l'élimination des violences basées sur le genre. En plus du Code pénal (adopté le 29 décembre 2020 et promulgué le 16 février 2021) qui criminalise les agressions sexuelles, le Gouvernement continue sa politique de soutien aux

⁴ <https://comores-europe.org>

⁵ Projet de professionnalisation et Insertion de l'offre de formation. AFD, Ministère de l'Education Nationale, 2022-2027

⁶ Rapport d'évaluation du CPA1, juin 2023

femmes victimes de violences à travers les Services d'écoute. Il s'agit notamment de l'aide au retour à l'école et de l'insertion professionnelle pour les filles mères victimes de VBG⁷.

2. Au cours des cinq dernières années, quelles ont été les cinq priorités ciblées par votre pays pour accélérer les progrès en faveur des femmes et des filles (à travers des lois, politiques ou des programmes) ?

Les priorités du pays tournent autour de l'émergence comme moteur des aspirations du gouvernement comorien. Le Plan Comores Emergent (PCE) est une stratégie et une vision sur la période 2020-2030 qui vise à orienter l'action de tous, Etat, secteur privé, corps intermédiaires, société civile, partenaires au développement, au service de l'œuvre commune que doit être l'émergence des Comores.

Le tableau ci-dessous reprend les points saillants du Plan Comores Emergent alignés aux domaines du Programme d'Actions de Beijing.

PCE	Domaines du Programme d'actions de Beijing
<p>Catalyseur 3 : Un capital humain qui prépare l'avenir. Le capital humain est un des catalyseurs majeurs du processus d'émergence des Comores. Des efforts importants seront notamment déployés aux fins d'accumulation d'un niveau de compétence et d'expérience élevé et croissant pour faire face aux enjeux et défis présents et futurs du pays. Les investissements dans ce domaine porteront prioritairement sur l'éducation, la santé, la jeunesse, la protection sociale, l'emploi, le sport, la culture et le patrimoine.</p>	<p>Éducation de qualité, formation et apprentissage des femmes et les filles</p>
<p>Catalyseur 4 : Des réformes structurelles pour un environnement compétitif. Un ensemble de réformes structurelles permettra d'assurer une amélioration durable du cadre des affaires. L'ambition est de figurer parmi les 10 premiers réformateurs de l'édition 2021 du « Doing business ». Trois leviers seront utilisés : (i) la mise en place d'une task force dédiée aux réformes rapides qui proposera chaque année un plan de réformes et qui bénéficiera du soutien des plus hautes autorités et mobilisera dans sa mise en œuvre l'ensemble des acteurs impliqués (public et privé) ; (ii) la dématérialisation poussée des procédures par le biais des NTIC ; (iii) la généralisation des Guichets Uniques</p>	<p>Éradication de la pauvreté, productivité agricole</p>

⁷ UNICEF à travers la coopération Coréenne, KOICA

<p>impliquant plusieurs administrations permettant ainsi des gains considérables en terme de temps et de coûts. Parallèlement aux réformes d'urgence à conduire, un agenda de réformes en profondeur sera engagé pour construire, de façon durable, un climat des affaires incitatif et facilitateur des investissements</p>	
<p>Catalyseur 3 : Un capital humain qui prépare l'avenir. Le capital humain est un des catalyseurs majeurs du processus d'émergence des Comores. Des efforts importants seront notamment déployés aux fins d'accumulation d'un niveau de compétence et d'expérience élevé et croissant pour faire face aux enjeux et défis présents et futurs du pays. Les investissements dans ce domaine porteront prioritairement sur l'éducation, la santé, la jeunesse, la protection sociale, l'emploi, le sport, la culture et le patrimoine.</p>	<p>Élimination de la violence à l'égard des femmes</p>
<p>Catalyseur 3 : Un capital humain qui prépare l'avenir. Le capital humain est un des catalyseurs majeurs du processus d'émergence des Comores. Des efforts importants seront notamment déployés aux fins d'accumulation d'un niveau de compétence et d'expérience élevé et croissant pour faire face aux enjeux et défis présents et futurs du pays. Les investissements dans ce domaine porteront prioritairement sur l'éducation, la santé, la jeunesse, la protection sociale, l'emploi, le sport, la culture et le patrimoine.</p>	<p>Accès aux soins de santé, y compris la santé sexuelle et garantie du respect des droits de chacun</p>
<p>Catalyseur 2 : Des infrastructures à niveau pour une économie performante. La vision du Plan Comores Emergent est, d'ici 2030, que « les Comores soient dotés d'infrastructures à niveau qui soutiennent la transformation structurelle de l'économie et l'émergence socio-économique ». De manière plus ciblée, il s'agira de permettre aux Comores d'être, bien desservis par air, mer et terre, sur la voie de l'indépendance énergétique, avec des villes et villages résilients garantissant l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans le cadre d'un développement territorial et urbain planifié.</p>	<p>Services et infrastructures de base (eau, ins, transport, etc.).</p>

Section 3 : Progrès réalisés dans les 12 domaines critiques

3. Au cours des cinq dernières années, quelles mesures ont été prises par votre pays pour promouvoir l'égalité des sexes dans le domaine de l'emploi (y compris l'emploi informel, l'emploi non conventionnel et l'entrepreneuriat) ?

L'Indice de développement de genre (IDG) est de 0,817 de suite d'un avantage des hommes avec un IDH de 0,535 par rapport à celui des femmes, 0,437. Les hommes ont une plus longue durée de scolarisation, 5,6 ans contre 3,7 ans, et un revenu annuel supérieur, 1 945 USD contre 715 USD (du simple au double). Cet IDG reflète la pauvreté des femmes qui par manque de capacités, ne peuvent s'employer ou occupent généralement des postes subalternes.

L'INSEED avec l'appui du PNUD et de l'OIT a produit une enquête du secteur informel aux Comores en 2022. L'enquête sur l'économie informelle a estimé la population totale au Comores en 2021 à 810 000 personnes dont 50,2% des femmes et 49,8% des hommes. La population d'enfants âgés de 0 à 17 ans, représentaient 34,6 %. La population en âge de travailler (15 ans et plus) est estimée près de 492 982 d'habitants, avec plus de femmes que d'hommes (51,1% et 48,9 % respectivement). Les femmes comoriennes sont majoritairement employées dans des secteurs informels (89,6 % selon l'enquête sur l'économie informelle réalisée en 2022 aux Comores). Elles y occupent des emplois précaires, avec des salaires bas et peu de protection sociale.

L'emploi informel hors agriculture est de 82 % et la zone rurale présente la plus forte proportion d'emplois informels soit 84 %, contre 79,2 % pour la Zone urbaine.

L'enquête a estimé la population active totale à environ 236 226 personnes, dont 58,9% pour les hommes et 41,1% pour les femmes. Le taux de participation global à la population active (LFPR) est près de 48%.

Environ 27 pour cent des jeunes (15-34 ans) sont employés avec plus d'hommes (56 pour cent) que de femmes (44 pour cent) dans l'emploi, dont seulement près de trois pour cent (3%) des jeunes combinant emploi et études. 31% des jeunes ne sont ni en emploi, ni en éducation ni en formation dont une très grande proportion sur la population féminine (63%) contre 36% pour la population masculine .

En 2022, l'enquête régionale Women in trade montre que la plupart des femmes qui importent des petits produits de Tanzanie et de Madagascar ont arrêté l'école après le primaire et parlent à peine le français (mais maîtrisent un peu le kiswahili et/ou la langue malgache) ; les femmes qui exportent des produits ont fait des études en France et obtenu des diplômes de maîtrise, 60% des femmes enquêtées ont plus de cinq ans d'expérience dans le commerce transfrontalier. Il y a beaucoup de femmes qui importent de petites quantités de marchandises et très peu qui exportent. Cela reflète le déséquilibre commercial du pays.

Auprès du secteur bancaire, les difficultés d'accès au crédit identifiées sont définies. A Exim bank, on estime à environ 85% de clientèle masculine, les femmes identifiées travaillent dans les cultures de rente pour l'exportation, notamment la vanille. La tendance des prêts est de privilégier les femmes, car elles sont reconnues comme étant plus sérieuses, plus fiables. Le problème est qu'en cas de défaut de paiement, on ne peut pas saisir la garantie, en général la maison, car la justice se prononce presque toujours en faveur de l'individu, contre la banque : il faut donc être prudent quant à la personne à qui l'on prête de l'argent. Le problème réside également dans le niveau de garantie que les femmes peuvent offrir car même si elles

sont propriétaires d'une maison (comprendre avec le titre foncier) la réalité de ces maisons est qu'elles se trouvent dans des blocs ; il n'est pas possible pour les banques de prendre en garantie des maisons à l'intérieur d'un complexe familial. La situation est complexe, si une maison dans un complexe familial est saisie, personne ne l'achètera. La recrudescence des divorces et la pratique de la polygamie fait que de nombreuses clientes se présentent seules à la banque, car elles ont tendance à ne pas faire confiance à leurs maris. Par ailleurs, l'Exim bank par le biais de son programme de responsabilité d'entreprise, a lancé un programme d'autonomisation des femmes qui vise à promouvoir un développement économique inclusif dans les pays d'Afrique de l'Est, y compris les Comores.

La BIC confirme que 56,5% de sa clientèle sont des femmes fonctionnaires, agents du secteur privé et commerçantes. Les femmes ont plus de revenus car la plupart d'entre elles ont des héritages, des propriétés et sont aussi les plus entreprenantes. Les hypothèques sur les biens immobiliers et les cautions de tiers sont les garanties les plus récurrentes auprès des clients. Les clients sont traités sur un pied d'égalité, sans discrimination de genre ; cependant, il y a moins de difficultés de remboursement pour les femmes que pour les hommes. Les femmes venaient souvent à la banque accompagnées, par des soucis liés à une faible maîtrise de la langue française mais la banque s'est adaptée et les discussions sont aussi en comorien afin de mieux proposer des solutions sur mesure.

La Meck a déclaré que « c'est une institution mutualiste, coopérative, offrant des services financiers durables et accessibles à toutes les couches de la population, en particulier les femmes et les jeunes ». Leurs prêts commerciaux sont destinés au commerce intrarégional : Tanzanie, Maurice, Madagascar. Les prêts les plus importants sont destinés aux importations en provenance d'autres régions : Chine, Dubaï, Turquie et Malaisie. Les prêts productifs sont le plus souvent demandés par les hommes, bien que les femmes soient plus présentes que les hommes dans les champs. Pour les secteurs tels que l'agriculture, l'élevage et la pêche. Les données ventilées par sexe ne sont pas vraiment à jour et sont (censées être) centralisées à la Commission générale pour la solidarité et la promotion du genre. L'UNWOMEN a indiqué que seuls 28,6 % des indicateurs nécessaires au suivi de la réalisation des ODD avec une composante de genre sont disponibles aux Comores.

Les Comores ont une Direction en charge de l'entrepreneuriat féminin rattachée au Ministère du travail et de l'emploi qui dispose d'un Plan Directeur de l'entrepreneuriat féminin datant de 2019. L'institution a une femme à sa tête en la personne de Mme Soilihiya ACHIRAFFI. Il y a également une Agence Nationale Pour l'Investissement créée en 2019 et qui dispose d'une stratégie de la promotion et de facilitation de l'investissement privé dans les secteurs identifiés comme porteurs de croissance pour l'Union des Comores à savoir : le tourisme et l'artisanat, l'économie bleue, les services financiers et logistiques, l'agriculture et l'industrie. La Directrice Générale est une femme, Mme Nadjati Soidiki.

Depuis sa création, l'ANPI a reçu à son guichet 50 167 prospects et porteurs de projets, facilité 4257 entreprises, agréé 401 projets qui ont permis de créer 7739 emplois. Actuellement, 5816 entreprises sont enregistrées dont 1299 portées par des femmes.

EN 2020-2021, 1486 Entreprises ont été créées soit une hausse de 15% par rapport à la période 2018-19. L'âge moyen des créateurs d'entreprises est de 36 ans, 54% des entreprises sont des commerces, 6% des entreprises sont créées par des étrangers dont 3,5% issus de la diaspora.

Les jeunes femmes entrepreneures ont bénéficié d'un accompagnement technique à travers ISAHIT, représenté localement par l'OIA Group. L'idée est de proposer aux femmes entrepreneures de financer

leurs projets en effectuant des tâches digitales rémunérées. L'ANPI a signé une convention de partenariat avec le Commissariat Général au Plan, Comores Telecom et l'OIA Group pour aider les femmes porteuses de projets à bénéficier du programme. L'agence avait pour missions de mettre en place des guichets spécifiques d'enregistrement des hiteuses en tant qu'entreprises individuelles et faciliter leurs procédures administratives, mettre à la disposition des hiteuses, un programme d'incubation de 6 mois avec des services de conseil, de suivi, d'accompagnement et de formation à l'entrepreneuriat.

Au niveau de l'Union des Chambres de Commerce, son incubateur, l'INNOVLAB a accompagné l'initiative « SOMMET FEMME D'EXPERTISE », à travers la formation de soixante-dix (70) Femmes comoriennes à l'entrepreneuriat. FEMMES D'EXPERTISE visait au renforcement des capacités des femmes comoriennes dans le domaine de l'entrepreneuriat, avec la méthode Maïeutique, et par un accès facilité aux nouvelles technologies de l'information et de communication (NTIC). Cet Accompagnement visait à leur permettre de développer la vision de leurs entreprises, acquérir et d'augmenter leur portefeuille client, tendre vers la qualité, asseoir leur expertise, gagner en visibilité et augmenter leur pouvoir économique. Un suivi post-formation est également intégré à cette formation, afin de leur assurer un accompagnement clé à des moments critiques de l'activité de leurs entreprises, au démarrage, et en pleine activité. La sélection des profils des femmes a été centralisée avec les partenaires locaux l'EFOICOM et l'OTAC qui ont tenu compte de divers critères tel que le besoin en formation professionnelle ou entrepreneuriale, les besoins en main d'œuvre dans le marché local en lien avec les formations proposées et les besoins exprimés par le marché local.

Au total, 156 femmes comoriennes ont été mobilisées avec l'appui de l'UCCIA (l'Union des Chambres de Commerce et d'Industries des Comores) ; l'EFOICOM (Entreprendre au Féminin Océan Indien Comores) et l'OTAC (Oichili Tourisme Art et Culture). L'Association ADN a mobilisé plusieurs femmes comoriennes, et a permis de « briser » la barrière de la langue, en traduisant en français et en comorien les exercices entre les formateurs de FEMMES D'EXPERTISE et les femmes comoriennes qui avaient du mal à bien comprendre les termes utilisés en langue française durant la formation.

Le projet DJI RUME a contribué à aider les jeunes porteurs d'idées de projet dans un strict respect de la parité homme/femme vers un processus de création de micro-projets et leur assurer un accompagnement post-crédation afin de favoriser l'insertion des jeunes et des femmes dans une logique d'écosystème entrepreneurial. Le coût total du projet est estimé à deux cent trente-trois millions sept cent quatre-vingts et un mille cent quatre-vingt-neuf francs comoriens (233 781 189 KMF). L'UCCIA a obtenu une subvention de deux cent vingt millions huit cent quatre-vingts et un mille cent quatre-vingt-neuf (220 881 189 KMF) et y contribue à douze millions neuf cent mille francs comoriens (12 900 000 KMF), en vue de créer chez les jeunes âgées de 18 à 40 ans, 240 emplois dont au moins 60 directs avec 50% de femmes. Au total, 180 candidats ont été présélectionnés et 60 lauréats ont intégré le processus d'incubation et d'accélération. Les activités de concours et d'évaluation pour les 60 meilleurs business plans se sont déroulées dans l'ensemble du territoire national (Ngazidja, Ndzuani et Mwali) dont 60 lauréats ont été sélectionnés comme prévu dont au moins 50% de femmes sur 84 business plans affinés, reçus et évalués par un comité ad-hoc qui se déplaçait successivement au niveau de chaque île durant le processus d'évaluation et de remise de prix. Le résultat de l'évaluation par île s'est révélé comme suit, 25 lauréats à Ngazidja dont au moins 50% de femmes, 20 lauréats à Ndzuani dont exceptionnellement moins 50% de femmes sans compromettre l'indicateur global de la parité homme-femme au niveau du territoire national et 15 Lauréats à Mwali dont au moins 50% de femmes.

Au niveau des mécanismes mis en place par le secteur bancaire, on compte le programme WEP (WOMEN ENTREPREUNERSHIP PROGRAM). L'EXIM-BANK et la Direction aux Services des Entreprises (D.S.E) de l'UCCIA à travers son incubateur INNOV'lab, ont conclu un accord pour la mise en œuvre d'un programme d'accompagnement des initiatives promouvant l'entrepreneuriat au féminin. Au terme de ce programme prévu pour cinq ans, il est prévu que cinquante entreprises soient créées/accompagnées, réparties sur le territoire national. Cette initiative bénéficiera à 100% aux jeunes femmes entrepreneures.

Ce programme a fixé comme objectif d'accompagner techniquement et financièrement 10 entrepreneures par an durant cinq années successivement depuis sa première année d'exécution 2023. La convention a ainsi prévu quatre phases pour la réalisation de ce programme :

- Phase de présélection (20 femmes porteuses d'idées de projet) ;
- Phase d'accompagnement technique, (des formations par l'INNOV'lab) ;
- Phase de sélection (10 entrepreneures à financer) et en fin,
- La phase de suivi des 10 meilleurs projets retenus et financés par ce programme.

Dans le cadre du projet de réhabilitation du réseau routier des Comores, financé par la Banque Africaine de Développement à hauteur de 1.051.624 dollars américains, et mis en œuvre par le PNUD, le volet autonomisation financière des femmes a pour objectif de promouvoir l'inclusion socioéconomique et l'entrepreneuriat des femmes de la région de Sima-Moya (Anjouan) et de Moroni, Chindini et Banguoi (Grande Comores) et s'attaque à la pauvreté des ménages à travers le développement d'activités génératrices de revenus pour les groupements de femmes qui exercent leurs activités le long des axes routiers Sima/Moya et Moroni/Foumbouni dans la perspective de professionnaliser les groupements des femmes bénéficiaires, développer des activités génératrices de revenus au bénéfice des femmes bénéficiaires, limiter la perte des productions, assurer la sécurité alimentaire et sensibiliser les femmes dans la prise en compte de l'environnement, les enjeux liés aux harcèlements sexuels et VIH SIDA, et la sécurité routière dans tout le processus de professionnalisation de leurs activités.

Dans cette perspective, les actions réalisées par le projet ont contribué à l'atteinte de divers résultats dont la réhabilitation des locaux des associations des vendeuses de poissons à Moroni, ainsi que le pôle commercial (marché) de Chindini de l'association « Manouka Voumba », les femmes ont demandé et obtenu une chambre froide au lieu des congélateurs pour conserver le poisson destiné à la vente. A Sima-Moya, l'association « Mtroumché Mchissiwani » bénéficie d'un centre multifonctionnel.

Les femmes ont bénéficié de formations à l'utilisation et à l'entretien des unités d'élevage de poule (y compris la couveuse d'une capacité de 1000 œufs), Des formations en éducation financière et en entrepreneuriat ont été très bien appréciées des femmes bénéficiaires en ce qu'elles les aident à mieux s'organiser et à mieux rentabiliser leurs activités génératrices de revenus.

Appui à la formalisation des structures

La création de trois nouvelles associations féminines formalisées et reconnues par la législation nationale à Anjouan Chindini et Banguoi accroît leur capacité d'accès aux services financiers formels. En termes chiffrés, le projet a bénéficié à environ 1025 femmes dont 300 femmes revendeuses de poissons de Chindini et Banguoi, 75 femmes formées et impliquées dans la transformation des produits de pêche, 450 femmes revendeuses au petit marché de Moroni et 200 femmes des villages de la zone de Sima à Moya ont bénéficier des différentes activités pour améliorer considérablement leur niveau de vie et créer des emplois durables.

9. Au cours des cinq dernières années, comment l'environnement macroéconomique et la politique budgétaire nationale ont-ils affecté la mise en œuvre du PAB dans votre pays ? Quelles politiques macroéconomiques votre pays a-t-il appliquées à l'appui d'une économie plus égalitaire entre les sexes ?

11. Au cours des cinq dernières années, quelles mesures ont été prises par votre pays pour améliorer l'accès des femmes et des filles à la protection sociale ?

Avec le projet Projet d'Appui à la mise en place de l'Assurance Maladie Généralisée, l'AFD soutient la définition et la mise en place de l'assurance-maladie généralisée pour la population comorienne. Le projet s'inscrit dans le cadre du plan de développement France-Comores (PDFC) qui consacre 150 millions d'euros au développement de l'Union des Comores. Le projet vise à accompagner la définition de manière participative et l'opérationnalisation des politiques publiques de l'AMG, qui renvoient notamment à un enjeu d'équilibre et de soutenabilité économique et financière du système de financements des soins. Il cible l'amélioration des conditions de vie de la population en Union des Comores, notamment les plus vulnérables, par la réduction des dépenses catastrophiques de santé, ainsi que la réduction des inégalités sociales en fournissant un accès universel et équitable aux services de soins. A termes, 130 000 personnes dont 80 000 femmes bénéficieront d'une meilleure protection sociale par l'affiliation à l'AMG.

La Banque mondiale a approuvé un don de 30 millions de dollars, dont 15 millions proviennent du mécanisme de réponse aux crises, afin de fournir un soutien immédiat et à moyen terme aux populations vulnérables. Le projet investit dans la mise en place d'un système de protection sociale solide pour les Comores. La mise en œuvre se réalisera dans les trois îles de Mwali, Ndzouwani et Ngazidja, couvrant environ 200 villages.

Le projet de filets sociaux de sécurité adapté et résilient aux chocs fournit des transferts monétaires aux ménages chroniquement pauvres et vulnérables pour les aider à répondre à leurs besoins immédiats face à des crises multiples, notamment une insécurité alimentaire croissante. S'appuyant sur le précédent projet de filets sociaux de sécurité des Comores, le projet soutient les ménages les plus vulnérables en leur offrant des possibilités d'activités génératrices de revenus et de travaux d'intérêt public sensibles au climat. Les interventions sont complétées par des mesures d'inclusion économique et d'accompagnement du capital humain, ainsi que par une formation technique visant à améliorer les compétences des bénéficiaires et leur sensibilisation dans des domaines clés, notamment les normes de genre. 40 000 ménages, soit environ 200 000 personnes, bénéficieront du projet.

La Banque mondiale soutient les Comores pour construire leur système de protection sociale depuis 2015 avec un premier projet financé par l'IDA à hauteur de 6 millions de dollars en 2015 axé sur la construction d'un programme de filet de sécurité productif combiné à des activités de nutrition. Ce don a été suivi d'un financement supplémentaire de 18 millions de dollars en décembre 2019 pour répondre au cyclone Kenneth couvrant 10 290 ménages vulnérables dans 118 villages sur trois îles, bénéficiant d'activités de soutien aux moyens de subsistance et de résilience socio-économique. Enfin, suite à l'apparition de la pandémie COVID-19, le projet a alloué 6,5 millions de dollars pour aider le gouvernement des Comores à faire face aux effets socio-économiques de la pandémie

par le biais de transferts monétaires qui ont bénéficié à 21 556 ménages vulnérables dans les zones urbaines et périurbaines.

14. Quelles mesures ont été prises par votre pays pour garantir que la reprise économique au lendemain de la pandémie de COVID-19 tienne compte des disparités entre les sexes sur le plan de la pauvreté, de l'emploi, de la protection sociale, de l'éducation et/ou de la santé, que la pandémie a exacerbées ?

Le cyclone Kenneth qui a touché les Comores en 2019, suivi de la crise sanitaire Covid-19 en 2020 ont cassé le rythme de croissance de l'économie comorienne enregistrée depuis 2016 et fortement plombé la mise en œuvre des programmes du PCE. En dépit des impacts négatifs de ces deux chocs exogènes, l'économie comorienne a été relativement résiliente avec une croissance positive de 0,2% en 2020 et de 2% en 2021, pendant que d'autres pays enregistraient des taux de croissance négatifs. Dans le plan de riposte mis en place, les priorités du Gouvernement ont été orientées vers l'accroissement des capacités et des dépenses de santé pour sauver la population et contenir la maladie, ce qui a permis au pays d'obtenir de meilleurs résultats dans la gestion de la crise sanitaire, sans confinement de la population.

Dans ce contexte, le gouvernement s'emploie désormais à relancer dès cette année 2022, le programme d'investissement du Plan Comores Émergent, et de remobiliser les partenaires pour soutenir la relance économique et mettre en œuvre les conclusions de la Conférence des Partenaires au Développement tenue à Paris en décembre 2019, notamment, pour relancer les annonces de la CPAD, mobiliser des ressources additionnelles pour couvrir le gap de financement du PCE, relancer le dialogue avec les partenaires et engager un plan de relance socioéconomique post pandémie.

L'UCCIA a également mené une enquête sur les impacts économiques de la COVID 19 sans mesures spécifiques pour les entreprises portées par des femmes.

La première mission de l'ANPI fût d'aider les entreprises déjà présentes à surmonter les difficultés liées à la crise à savoir la rupture de la chaîne d'approvisionnement des matières premières, le chômage technique du personnel, la hausse du coût de fret et les charges supplémentaires dues aux mesures barrières. Des lois et textes tels que les arrêtés n°20-007/MFBSB/CAB du 30 mars 2020 portant sur les mesures d'accompagnement dans le cadre de la mise en œuvre du plan national de riposte menée contre la crise multisectorielle liée à la pandémie du COVID-19 prévoyant : i) Un abattement de 30 % sur les droits et taxes sur les produits alimentaires, les médicaments essentiels et les produits et matériels d'hygiène; ii) Un report du dépôt des liasses fiscales ; iii) Un rééchelonnement du paiement de la taxe professionnelle unique en trois mensualités ; iv) Un soutien aux entreprises publiques directement impactés par la fermeture des frontières; et v) Un soutien aux préparateurs de la filière vanille. Rééchelonnement de créances et le gel des Agios au niveau de la Banque Centrale des Comores Reports de déclaration des états financiers et fiscaux ; Mise à disposition d'un fonds de garantie de près de 5 milliards KMF.

15. Au cours des cinq dernières années, quelles formes de violence fondée sur le genre ont fait l'objet de mesures prioritaires dans votre pays ? Dans quels contextes spécifiques ?

Depuis plusieurs années, les Comores sont engagées dans l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes (ODD 5 : parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles). Se référant au cadre institutionnel, le Gouvernement a adopté et lancé le Plan Directeur de l'Entrepreneuriat Féminin (PDEF) en 2013, qui constitue une réponse au défi du renforcement du rôle

économique de la femme. Depuis 2008, le pays s'est doté d'une Politique Nationale de l'Égalité et de l'Équité du Genre (PNEEG) qui a été actualisée en 2018 afin d'insérer les questions liées aux Violences Basées sur le Genre. Cette politique est essentiellement axée sur le renforcement du cadre juridique et institutionnel de promotion de l'égalité du Genre et de protection des droits des femmes. Elle insiste sur l'intégration de la dimension genre dans les secteurs sociaux et le renforcement du rôle économique de la femme par un appui à son autonomisation. Dans ce cadre, le développement de l'entrepreneuriat féminin et la valorisation de ses activités joueront un rôle important dans la réduction des violences basées sur le genre.

Concernant les femmes âgées de 15 à 49 ans, le pourcentage de celles ayant subi des violences physiques depuis l'âge de 15 ans était de 12,7%. Pour les 15 à 19 ans, il était 12,6%. Les pourcentages des personnes auteurs de tel acte de violence sont :

Pourcentage des auteurs des violences physiques commises aux femmes de 15 à 19 ans :

Auteurs des violences en % :

Mari actuel/partenaire 79,5

Ancien mari/partenaire 21,2

Mère/ femme du père 21,5

Père/ mari de la mère 28,4

Sœur/frère 17,5

Autres 6,8%

Source : MICS 2022 (les femmes peuvent mentionner plus d'une personne) Les chiffres montrent que les principaux auteurs de violences sur les femmes sont essentiellement les membres de leur famille. Toujours selon les résultats de l'enquête MICS 2022, le pourcentage de femmes de 15 à 49 ans ayant subi des violences physiques au cours des 12 mois précédant l'enquête étaient de 5,5% et sur le même temps, les violences physiques commises aux femmes par un partenaire étaient de 4,2%. Les femmes de 15-49 ans, ayant subi des violences sexuelles à n'importe quel moment étaient de 2,3%.

L'Union des Comores a mis en place des stratégies de lutte et de prise en charge des Violences Basées sur le Genre au niveau des trois îles. Il s'agit des services d'écoute et de prise en charge des cas de violences. Les données prélevées auprès des services d'écoute et de protection des femmes et enfants montrent une persistance des violences faites aux filles et aux femmes. Le cumul des cas de violences sur 2020 à 2022 s'élève à 2150 pour les cas des femmes et filles, dont 50,2% concernent les violences sexuelles.

Cependant, comparé à 2020, le nombre de cas des violences en 2022 a connu une baisse de 14%. Les violences sexuelles et les violences physiques ont également connu des tendances à la réduction de l'ordre respectivement de 29% et de 58%. Au 1er semestre 2023, les 3 îles ont enregistré 379 cas de violences toutes confondues ; dont 305 cas concernent les victimes de sexe féminin (80,4%). Les jeunes filles âgées entre 11 et 17 ans sont les plus touchées avec 52,8% des cas ; le nombre de cas de violences sexuelles y afférent est de 147. Selon le MICS 2022, le pourcentage de femmes de 15 à 17 ans ayant déjà vécu des formes de violence physique ou sexuelle est de 10,5%. L'augmentation du nombre des services d'écoute a permis d'avoir aujourd'hui six services d'écoute et de prise en charge pouvant servir à la population notamment la plus marginalisée.

En ce qui concerne la petite fille, 95 % des enfants de moins de 5 ans ont leur naissance enregistrée auprès de l'état civil. Néanmoins, les violences à l'égard des filles sont persistantes, une fille sur cinq (21%) se marie ou entre en union conjugale avant l'âge de 18 ans. Le mariage avant l'âge de 15 ans concerne 5%

des femmes. La comparaison entre les générations montre une tendance à la baisse du mariage des enfants (proportion de femmes mariées avant 18 ans moins élevée chez les plus jeunes). Source l'enquête MICS 2022.

D'une manière générale, en ce qui concerne les droits fondamentaux des femmes, les Comores ont ainsi pris en compte la question de la promotion du genre à travers la Constitution révisée en 2018, qui consacre solennellement les droits de la Femme dans son article 30 lequel « garantit les droits de la Femme à être protégée par les pouvoirs publics contre toute forme d'abandon, d'exploitation et de violence ».

16. Au cours des cinq dernières années, à quelles mesures de lutte contre la violence fondée sur le genre votre pays a-t-il donné la priorité ?

Sur le plan juridique, le code pénal a été revu avec l'adoption et la promulgation de la loi 20-038/AU du 29/12/2020 portant amélioration de la prise en charge holistique des victimes de violence (amélioration de l'accès aux services, multiplication de la décentralisation des services d'écoutes, interventions de changement social et comportemental au niveau familial et communautaire). La loi prévoit également le renforcement de la capacité des acteurs de la protection des femmes.

17 : Au cours des cinq dernières années, à quelles stratégies de prévention de la violence fondée sur le genre votre pays a-t-il eu recours ?

Du 30 au 31 octobre 2023, Les Comores ont abrité la Consultation nationale sur l'engagement en faveur de l'autonomisation économique des femmes et l'arrêt de la violence faites aux femmes et aux filles en vue de promouvoir la masculinité positive.

La conférence a connu la présence de plus de la moitié du continent Africain avec vingt-neuf pays : Ethiopie, Congo RDC, Burundi, Kenya, Ouganda, Tanzanie, Maurice, Mali, Congo, Brazzaville, République Centre Africaine, Gambie, Sénégal, Cameroun, Libéria, Rwanda, Nigeria, Malawi, Afrique du Sud, Botswana, Egypt, Bénin, Tchad, Maroc, Tunisie, Guinée Conakry, Ghana. Avec une participation de plus de deux cent personnalités, la conférence a connu la présence de grandes personnalités dont Son Excellence Madame la Présidente de la République Fédérale d'Éthiopie Sahle-Work Zewde; Son Excellence l'ancienne présidente de Maurice Ameenah Gurib Fakim, Son Excellence l'ancienne vice-présidente de la Gambie, Zambie et Libéria le RC et Représentants des Directeurs Exécutifs UNFPA-UNDP et UNWOMEN; l'Envoyée Spéciale du Président de la Commission de l'Union Africaine chargée des Femmes, Paix et Sécurité ; pionnières de AWLN, et activistes africaines. Il est plus qu'urgent d'« Investir dans la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles, et faire de la masculinité positive un outil d'épanouissement social », a déclaré le Président de l'union des Comores après son couronnement comme septième champion de la masculinité positive par l'Union Africaine et pour ouvrir la conférence.

Cette allocution a complété celle de discours de l'Excellence Madame la Présidente de la République Fédérale d'Éthiopie Sahle-Work Zewde, qui a interpellé à la redevabilité des Etats Africains sur le Protocole de Maputo, à une intégration des femmes dans tous les postes de prise de décision et surtout à éradiquer les violences psychologiques en rappelant à l'éducation pg. 3 informelle familiale pour inculquer les valeurs positives africaines afin de préparer un bel avenir pour les générations futures. A travers les discours de Son Excellence l'ancienne présidente de Maurice Ameenah Gurib Fakim et du campus jeune 'AWLN' il a été plaidé une mise en place des données sur les violences faites aux femmes et aux filles afin de renseigner de l'ampleur de ce fléau, de faire prendre conscience sur ses conséquences et à éradiquer les violences faites aux femmes. SE Mme Fakim a également rappelé que l'alliance avec l'homme est

incontournable « Construire une société humaine, et protectrice de la femme ne peut se faire sans les hommes ». Le discours de Son Excellence le Président de l'Union des Comores a également éclairé la piste d'action après la dénonciation des maux faits aux femmes et aux filles par l'Ambassadeur des Comores à l'UNESCO Kassim MOHAMED-SOYIR BAJRAFIL qui a interpellé à la lecture correcte de la religion, car cette dernière ne devrait justifier aucun mal fait aux femmes et aux filles. Pour les Nations Unies, Son Excellence le Coordonnateur Résident, Mr François BATALINGAYA a encouragé les efforts de l'«Union Africaine», qui forgent une initiative continentale d'action transformatrice pour mettre fin à la violence faites aux femmes et aux filles et rappellent que ' Aujourd'hui, le combat contre les discriminations et les violences est une de ces causes qui ne laissent pas de place à la neutralité, tant elles imposent un seul choix : celui de l'engagement et de l'action ! » a-t-il déclaré pour rassurer du soutien des NU à l'initiative.

D'autres stratégies est celui de la mise en place des Comités de Veille et d'Alerte de Violences Basées sur le Genre au niveau des communes afin d'impliquer les hommes, les garçons, les maires, les chefs des villages, les préfets et les notables à devenir les champions de lutte contre les violences basées sur le genre.

18. Au cours des cinq dernières années, quelles mesures ont été prises par votre pays pour prévenir et combattre la violence fondée sur le genre commise au moyen de technologies (harcèlement sexuel en ligne, traque en ligne, partage non consensuel d'images intimes) ?

LANCEMENT DE LA PLATEFORME de lutte contre les VBG "SHWABAHA »

L'Agence Comorienne de Coopération Internationale en collaboration avec UNFPA et UNICEF ont lancé une plateforme numérique dans le but de sensibiliser les jeunes dans la lutte contre les VBG aux Comores. Cette plateforme nommée "SHWABAHA" entre autres "opportunités" se veut être un outil stratégique de formation et de partage des connaissances permettant aux jeunes comoriens de mieux comprendre et d'être mieux informés sur les questions relatives aux VBG dans le but de devenir des acteurs majeurs dans la lutte contre ce fléau.

En plus d'initier et d'impliquer les jeunes dans les questions de VBG, cette plateforme entend être un réseau d'interactions entre les acteurs travaillant sur cette thématique avec la mise en place de forums, d'événements et de concours qui nourriront ces interactions.

Cette plateforme œuvre aussi dans le but de faire ressortir des jeunes Champions pouvant porter les messages de lutte contre les VBG dans les îles.

22. Au cours des cinq dernières années, quelles mesures ont été prises par votre pays pour promouvoir la participation des femmes à la vie publique et à la prise de décisions ?

Aux Comores, un cadre légal habilitant et favorable à la participation des femmes en politiques existe. Il s'agit de la constitution des Comores du 23 décembre 2011, révisé en 2009 et en 2013 dans l'article 32, il est déclaré que "tous les citoyens ont le droit de participer à la vie politique directement ou par l'intermédiaire de représentant élus librement" et dans son article 34, « l'Union des Comores reconnaît et garantit à la jeunesse et aux femmes le droit d'accès aux instances politiques de représentation locale et nationale ».

La parité est également garantie dans l'article 61 qui indique que « le gouvernement est composé de manière à assurer une représentation juste et équitable des îles et une juste et équitable répartition entre les hommes et les femmes ». Pour les élections communales également, l'article 337 garantit la participation des femmes mais n'assurent pas leur siège au conseil, il est dit « les candidatures des conseillers communaux sont présentées, sous la forme d'une liste comportant autant de noms que de sièges à pourvoir, par les partis politiques ou groupement de partis politiques ou par des candidats indépendants réunis en listes. Pour être déclaré recevable, une liste doit être composée alternativement d'au plus deux candidats d'un sexe et d'un candidat de l'autre sexe sous peine d'irrecevabilité (...) L'ordre des candidats sur la liste doit être indiqué. »

Dans l'organisation des élections également, l'inclusion des femmes est garantie par l'article 58 portant sur la composition de la CENI. Elle doit être « composée de treize membres répartis comme suit: trois juristes, principalement spécialisés en droit public dont au moins une femme, deux représentants des administrations publiques, dont au moins une femme, six personnalités indépendantes de grande réputation professionnelle dont au moins une femme, un informaticien et un statisticien. », idem pour l'article 60 pour la désignation des membres de la CENI « sont désignés à raison de, cinq membres par le Président de l'Union des Comores dont trois personnalités indépendantes issues de la société civile et de l'administration dont deux femmes, juriste et un informaticien. Cinq membres par le bureau de l'AU représentant la majorité et l'opposition à raison de trois pour la majorité et deux pour l'opposition dont 2 juristes, deux femmes et un ou une statisticienne.»

La composition de la CEII également garantit l'inclusion des femmes dans l'article 74 où on demande « au moins deux femmes et un juriste » sur les sept membres. », l'article 78 porte sur les bureaux de la CEII pour assurer que sur les trois membres il y ait au moins « une femme et un juriste », idem pour la commission électorale communale indépendante, dans l'article 79 "la CEII est composée de 3 membres dont une femme".

La participation des femmes est également garantie à travers leurs présences dans les bureaux de vote dans l'article 216, il est dit qu'à « l'occasion de scrutin unique, chaque bureau de vote est composé d'un Président assisté de deux secrétaires et des deux assesseurs dont au moins une femme et pour des scrutins couples, un Président assisté d'un Secrétaire et de trois assesseurs dont une femme au moins. Dans le bureau de vote, le candidat est représenté par un mandataire. Dans les juridictions des représentations diplomatiques et consulaires de l'Union des Comores à l'étranger, chaque bureau de vote est composé d'un Président assisté d'un secrétaire et d'un assesseur dont au moins une femme ».

En ce qui concerne l'inclusion des jeunes et des PVH dans le processus électoral, pour briguer les postes de gouverneur ou de président, l'ensemble des textes exigent d'être « âgés de 35 ans au moins ». Considérant la Charte Africaine de la jeunesse, jeune

« signifie toute personne âgée de 15 à 35 ans » par conséquent, elle exclut les jeunes de ces processus.

L'agésisme apparait dans les textes notamment dans les élections communales également, l'article 326 indique que « les sièges sont attribuées aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste. (...) la répartition des sièges, y inclus des sièges restants, sera faite sur la base de la plus forte moyenne. En cas d'égalité de suffrage entre les listes arrivées en tête, ce siège est attribué à la liste dont les candidats ont la moyenne d'âge la plus élevée. », idem pour l'article 330 « en cas d'égalité de suffrage entre les listes arrivées en tête, ces sièges sont attribués à la liste dont les candidats ont la moyenne d'âge la plus élevée. Si plusieurs listes ont la même moyenne pour l'attribution du dernière siège, celui-ci revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus. »

Somme toute, aucune loi ne prive les femmes de se présenter aux élections présidentielles, la seule condition porte sur l'âge.

En ce qui concerne le droit de vote, le Code électoral du 27 décembre 2022 dispose dans son article 5 que les conditions requises pour être électeur sont : « être de nationalité comorienne, âgé de 18 ans, inscrit sur la liste électorale en vigueur, jouir de ses droits civiques et politiques, ne pas se trouver dans l'un des cas d'exclusion ou de suspension du corps électoral », ainsi les femmes comme les hommes ont droit de voter. Les personnes vivant avec un handicap voient leur participation au vote garanti par l'article 246 au sujet des électeurs atteints d'infirmité ou d'incapacité physique : tout électeur atteint d'infirmité ou d'incapacité physique certaine, le mettant dans l'impossibilité de faire son choix, de plier et de glisser son bulletin dans l'urne, est autorisé à se faire aider par une personne de son choix excepte un membre du bureau de vote et un mandataire.

Dans les médias, pas de discrimination spécifique pour les femmes candidates à travers l'article 187, « pendant la campagne électorale, à leur demande, chaque candidat ou liste de candidats bénéficie d'un temps de parole égal au niveau de tout organe audio ou télévisuel qui traite des élections. L'ordre et le temps d'apparition exacte sont attribués par le CNPA en fonction de l'ordre d'apparition sur le bulletin de vote. »

Le niveau actuel de participation des femmes comoriennes dans les organes de décision est nettement inférieur à celui des hommes bien que quelques avancées ait eu lieu suite à la récente nomination d'un nouveau gouvernement. En effet, les données disponibles révèlent des disparités importantes, comme le montre la carte ci-dessous :

	Gouverneurs Ministères		Députés	Maires	MINISTRE DU SG
FEMME	1	2	4	4	4
HOMMES	2	13	20	50	13
Total	3	15	15	54	15

Le tableau montre que deux femmes sur 15 membres du gouvernement, malgré une disposition constitutionnelle favorable, et qu'un seul des trois gouverneurs de l'île est une femme. Au niveau des SG ministériels, le pays compte deux femmes secrétaires générales sur quinze (15). Au niveau de l'Assemblée de l'Union, il y a quatre (04) femmes députées sur 24 sièges, et seulement 04 femmes maires sur un total de cinquante-quatre (54) au niveau communal.

23. Au cours des cinq dernières années, quelles mesures ont été prises par votre pays pour améliorer l'accès des femmes à l'expression et à la participation à la prise de décisions dans les médias, notamment grâce aux technologies de l'information et de la communication (TIC) ?

Bien que fortement représentées dans les rédactions, peu de femmes journalistes ont accès à des postes de décision. Par exemple, en 36 années d'existence, Al Watwan n'a connu qu'une seule directrice générale, et deux rédactrices en chef⁸ La rareté de ces nominations confirme les inégalités existantes et la sous-représentation des femmes dans les instances de direction des médias. A ce problème de représentation s'ajoutent les obstacles malheureusement habituels auxquels les femmes sont particulièrement confrontés : harcèlement sexuel, inégalités des salaires, polarisation des domaines couverts par les femmes ou les hommes journalistes, etc.

Des signes encourageants sont cependant à noter. En 2022, le syndicat national des journalistes a élu une femme pour la Présidence, en la personne de Faïza SOULE et à la communication, Andjouza ABOUHEIR en tant que Vice-présidente. Pour la première fois en 2020, la chaîne nationale a eu une rédactrice en chef, Mme Moindjoumoi PAPA ALI, depuis sa création en 1975 et n'a connu qu'une seule Directrice, Mme Ralia ABDOU DAFINE. De 2017 à 2018, paraissait une chronique ouvertement féministe, bimensuelle assurée par Biheri SAID SOILIH. Elle y traitait de notions pas habituelles dans les rédactions, telles que la culture du viol, patriarcat, féminicide, sororité⁹. En aout 2024, Mme Andjouza ABOUHEIR, ancienne Vice-présidente du Syndicat des journalistes devient la première rédactrice en cheffe du quotidien La Gazette.

⁸Histoire(s) de genre, p41-44, Médias aux Comores, des bribes d'histoires (ré) assemblées, Kamal'eddine SAINDOU, Ali MOINDJIE, Soeuf ELBADAWI, Faïza SOULE YOUSSOUF. Le mandat de Faiza dure de 2017 à 2018

⁹ « *Les résistances ne sont pas apparues là où je les attendais. (...) seulement quelques chroniques ont fait réagir le lectorat du quotidien assez négativement pour que j'en ressente les soubresauts sur les réseaux sociaux et dans ma vie personnelle* » - Témoignages de Biheri SAID SOILIH, p43, Médias aux Comores, des bribes d'histoires (ré) assemblées, Kamal'eddine SAINDOU, Ali MOINDJIE, Soeuf ELBADAWI, Faïza SOULE YOUSSOUF.

En Union des Comores, la presse écrite compte moins d'une dizaine de média et elle est fortement dominée par le journal d'Etat Al-watwan¹⁰, suivi de près par La Gazette des Comores, Al Fajr, Masiwa Komor et d'autres diffusés sur les îles Anjouan et Mohéli. Les radios, notamment communautaires et de villages sont nombreuses et constitue le médium d'information le plus populaire. L'arrivée du numérique et des réseaux sociaux a cependant bouleversé la manière dont les Comoriens s'informent ; cela a permis à de nombreux individus de prendre des postures journalistiques, en majorité des hommes. Pour un journalisme controversé par leurs pairs quant à la qualité de l'information diffusée¹¹. De plus, les difficultés liées au financement des médias et leur grande dépendance vis-à-vis de financement public pour les plus influents d'entre eux - en l'absence de modèles économiques viables (publicité et abonnement) - pose de réelles questions de qualité et d'éthique dans les informations diffusées et impose aux journalistes une précarité durable.

Face à l'apparition de nouveaux acteurs, l'accès accru à l'information et la diffusion de contenus non contrôlés sur les réseaux sociaux, il est pertinent et essentiel de travailler au renforcement des médias professionnels, à leur structuration, conditions de travail et tout en garantissant qu'ils relaient une éthique de travail exemplaire.

Il existe un syndicat reconnu et fonctionnel. Par ailleurs, les femmes journalistes se sont constituées en une association, l'Association des Femmes Journalistes mais celle-ci est peu dynamique. Un travail avec ces deux réseaux (syndicat et association) permettra de favoriser ce renforcement de l'intérieur.

La Charte de Hamramba, elle ne distingue pas de genre dans le journalisme, le droit d'informer est le même, que l'on soit un.e journaliste et ajoute « Les journalistes comoriens demeurent convaincus que les responsabilités des journalistes pour le droit du public à l'information priment toute autre responsabilité. »¹²

24. Décrivez le mécanisme national pour l'égalité des sexes (entité gouvernementale exclusivement dédiée à la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes) existant dans votre pays, ainsi que les mesures prises par votre pays au cours des cinq dernières années en vue de sa création et/ou de son renforcement.

Le Décret n24-077/PR décrète la création d'un ministère du genre de la solidarité et de l'information et également porte-parole du gouvernement. C'est la première fois qu'un tel ministère est créé en plus de l'existence du Commissariat National au genre.

Dans les faits notoire, une femme devient la première présidente de jury du bac depuis 1966 date du premier bac aux Comores en la personne de Mme Roumayssara AMIR MOILIM.

¹⁰ <https://alwatwan.net/> <https://masiwa-comores.com/> <https://lagazettedescomores.com/>

¹¹ Réunion du Syndicat National des Journalistes et du PNUD le 26 mai 2022

¹² Charte de Hamramba du 15 mai 2007

25. Au cours des cinq dernières années, à quels autres mécanismes et outils votre pays a-t-il eu recours pour garantir l'égalité des sexes à travers l'ensemble des secteurs ? (p. ex., points focaux pour l'égalité des sexes au sein du pouvoir exécutif, législatif ou judiciaire ; mécanismes de coordination interministériels ; audits de genre ou consultations avec des organisations de femmes)

26. S'il existe une institution nationale de défense des droits fondamentaux dans votre pays, quelles mesures concrètes a-t-elle prises pour promouvoir l'égalité des sexes ?

Le décret n23-075/PR du 25 juillet 2023 modifiant et complétant la loi 11-028/PR relative à la Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés citant ses missions et se conformant aux accords de Paris.

27. Au cours des cinq dernières années, quelles mesures ont été prises par votre pays pour instaurer et maintenir la paix, promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives pour un développement durable et mettre en œuvre le programme pour les femmes, la paix et la sécurité ?

28. Au cours des cinq dernières années, quelles mesures ont été prises par votre pays pour renforcer le leadership, la représentation et la participation des femmes à la prévention et au règlement de conflits, à la consolidation de la paix, aux actions humanitaires et aux réactions aux crises, au niveau de la prise de décisions, dans des situations de conflits, y compris les conflits armés et dans des contextes fragiles ou de crise ?

29. Au cours des cinq dernières années, quelles mesures ont été prises par votre pays pour renforcer la responsabilité judiciaire et non judiciaire concernant les violations du droit international humanitaire et les violations des droits fondamentaux des femmes et des filles lors des conflits, y compris les conflits armés, ou lors d'action humanitaire et de réaction aux crises ?

30. Au cours des cinq dernières années, quelles mesures ont été prises par votre pays pour lutter contre la discrimination à l'égard des petites filles et des violations de leurs droits fondamentaux ?

31. Au cours des cinq dernières années, quelles mesures ont été prises par votre pays pour intégrer les perspectives et les préoccupations de genre dans les politiques gouvernementales, notamment des mesures d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces derniers, de conservation de la biodiversité et de lutte contre la dégradation des terres ?

En tenant compte des effets du changement climatique (CC) sur la population, SCA2D met l'accent sur la restauration du capital productif et le renforcement de la résilience, en particulier chez les agricultrices et les agriculteurs pauvres. Premier résultat attendu de sa priorité stratégique 1.6, qui vise à « assurer la gestion durable des ressources naturelles », ces deux points concernent les femmes et les filles rurales. Ils sont les plus exposés au risque de voir leurs moyens de subsistance détruits, en raison des facteurs qui les rendent vulnérables, comme indiqué dans les autres sections. Ils sont également les acteurs par défaut de la dégradation de l'écosystème, en raison de leur rôle dans la production et la reproduction de la main-d'œuvre des ménages. Dans le même temps, le poste d' « écocarde » a été créé et beaucoup sont des femmes, ce qui offre une alternative et la garantie que les femmes puissent sensibiliser d'autres femmes à l'environnement.

La perturbation des régimes pluviométriques, la régularité des saisons, la fréquence et l'intensité des cyclones sont les effets directs du changement climatique sur l'archipel. Les conditions de production, les terres et l'eau, le calendrier des cultures sont bouleversés, dans un contexte de densité agricole déjà élevée. Cette situation a pris les agriculteurs au dépourvu et ne leur a laissé aucun moyen d'adaptation approprié. Les hommes sont contraints de chercher de s'adapter pour garantir un accès à l'eau sur leur terre agricole, l'adoption de nouvelle technique agricole est envisagé, voir la recherche de nouvelles terres, et les femmes de parcourir des distances de plus en plus grandes pour aller chercher de l'eau et du bois de chauffage, abandonnant ainsi certaines de leurs activités productives. Ces pratiques de survie contribuent à la déforestation et à la diminution des terres arables. Elles se traduisent par un sous-emploi, une sous-production et une baisse du taux de croissance, affectant de manière disproportionnée les femmes et les jeunes filles issues de ménages vulnérables. L'insécurité alimentaire qui en résulte exacerbe l'état nutritionnel et sanitaire déjà critique des femmes enceintes et allaitantes, des enfants et des jeunes filles, et affecte leur fréquentation scolaire. Les jeunes les plus instruits migrent vers les villes, tandis que les femmes, les moins instruits et les pauvres constituent la majorité de ceux qui restent. Sinon, il y a des déplacements

de population qui vont de pair avec des regroupements dans des camps/sites de transition et posent des problèmes de sécurité, de violence et de santé. De plus, ce déracinement interférera avec les droits de propriété et les moyens de subsistance des plus vulnérables. Ce sont les femmes et les filles qui pèsent le plus lourdement sur ces questions.

Des initiatives émergent pour créer des opportunités/stratégies d'adaptation à la variabilité climatique et pour renforcer les capacités afin de soutenir l'amélioration de la résilience du secteur agricole. Cela a enrichi les acteurs ruraux en termes d'approches adaptatives, qui peuvent être appliquées aux stratégies insulaires et nationales. En outre, ces initiatives visent à accroître la résilience des femmes vulnérables en les incluant dans la sensibilisation et le renforcement des capacités sur les options disponibles pour atténuer les effets du changement climatique et protéger l'environnement. Ils mettent l'accent sur la représentation des femmes dans les organes de gestion de projet et les comités de village. Des formations spécifiques pour les femmes et les filles ciblent leurs activités de cultures vivrières et de rente, ainsi que l'élevage. Les formations leur ont permis d'appliquer les nouvelles techniques en adéquation avec le calendrier agricole, contribuant ainsi à leur autonomisation.

Les stratégies d'adaptation aux effets du changement climatique sont relativement récentes aux Comores. À leur crédit, les initiatives existantes tentent d'intégrer le genre dans leurs actions. Les mesures prises tentent de traiter les problèmes les plus urgents et de s'attaquer ainsi aux causes sous-jacentes, voire immédiates, des inégalités de genre identifiées. La nécessité d'élaborer des stratégies à long terme a été identifiée.

A travers le projet CRCCA, une convention de partenariat a été établie entre la DNSAE et l'association Woinankuhu. Elle a permis à l'association d'être autonome en termes d'approvisionnement en provende et médicaments essentiels, de maintenir ses anciens membres en activités et de payer sa dette collective auprès d'AMIE, d'ouvrir l'association à d'autres adhérents et surtout de passer progressivement d'une volaille industrielle plus sensible aux aléas climatiques et très exigeante en provende à une volaille semi industrielle plus productive, moins consommatrice de provende et plus résistante aux aléas climatiques. Une convention a été signée entre l'Université des Comores et la DNSAE pour des études préliminaires portant sur les analyses des sols au niveau des sites d'intervention du projet. Les résultats de cette étude n'ont pas apporté de changements significatifs permettant d'orienter les décisions des producteurs. Un total de 3.854 mètres linéaires des murets en pierre sèche ont été construits dans les sites de Hamalengo-Dibwani, de Sidjou-Idjinkundzi et de Nioumakélé. Ceci correspond à

l'aménagement de 1306 ha au profit de 3664 exploitants dont 1531 femmes. A savoir, 60.621 rejets d'ananas ont été diffusés au profit de 355 producteurs dont 219 hommes et 136 femmes. Plus de 100 jeunes ont été installés dans le site de Sangani (zone couvert par le CRDE Hamalengo-Dibwani estimé à 164ha). Le projet a travaillé avec un laboratoire burundais (Agrobiotech) pour la production et la livraison de 30.000 vitro-plants de bananier avec 3 sous variétés Le projet a acquis et installé deux tanks de 1030m³ chacun dans le site de Dibwani dont un dans la zone de Hamalengo et un dans la zone de Bandasamlini

Concernant l'ANACM, avant le projet, il n'existe pas de cadre de production et de diffusion d'informations agro-météorologiques et sécurisation foncière. Le projet a eu des résultats assez tangibles dans ce domaine. Ainsi, dans le CRDE de Sidjou, il y a eu la création de 17 groupements dont trois féminins et la mise en place du comité de pilotage du CRDE. Douze groupements des six CRDE couverts ont évolués pour devenir des coopératives disposant de statut et de règlements intérieurs. La sécurisation foncière est une donnée importante pour la pérennisation des acquis du projet. Certains résultats probants ont été obtenus dans ce domaine : 164 ha appartenant au CRDE de Hamalengo-Dilwani ont bénéficiés d'une immatriculation.

En ce qui concerne la prise en compte du genre et des jeunes dans les bénéficiaires du projet. Les bénéficiaires du projet pour les formations, la distribution de l'outillage pour les cultures maraîchères ont comporté une proportion appréciable de femmes et de jeunes. Les exemples illustratifs ci-après peuvent être cités : au premier semestre de 2016, on a eu 67 paysans formés sur les techniques de DRS dont 26 femmes au niveau d'Anjouan. Durant le 3ème trimestre de la même année, la même formation a été réalisée auprès de 46 paysans (dont 18 femmes) dans le site de Dibwani, soit un total de 113 paysans dont 44 femmes. Une formation sur l'apiculture a eu lieu en juin 2016 au profit de 39 bénéficiaires dont 10 femmes (Mohéli: 27 dont 6 femmes ; Anjouan : 12 dont 4 femmes). Selon une étude de référence réalisée en 2016, l'accès au service de vulgarisation reste également très faible avec moins de 20% des producteurs dans l'ensemble du site. Les femmes et les jeunes ont moins accès que les hommes avec à peine 32,7% pour les femmes contre 67,3% pour les hommes.

32. Au cours des cinq dernières années, quelles mesures ont été prises par votre pays pour intégrer les questions de genre dans les politiques et les programmes de réduction des risques de catastrophe et de renforcement de la résilience face aux changements climatiques et aux aléas environnementaux ?

L'Union des Comores fait partie des pays les plus vulnérable du monde parmi les plus exposés aux aléas naturels et climatiques en raison de par sa position géographique. A l'entrée nord du canal du Mozambique. Petit état insulaire en développement, le pays fait face à un large éventail de risques naturels et climatique tels que les cyclones, les inondations, les éruptions volcaniques, les sécheresses, mais aussi les séismes, les tsunamis et les épidémies et les éruptions volcaniques. Cette vulnérabilité est accentuée par d'autres facteurs d'origine naturels et anthropiques différentes, notamment le changement climatique, la dégradation de l'environnement, l'urbanisation rapide et incontrôlée, l'absence d'un système de gestion des déchets ainsi que le manque de capacités et de ressources.

Les catastrophes provoquées par les risques naturels et climatiques deviennent un problème croissant dans le pays, affectant une partie importante de la population chaque année et perturbant gravement le développement socio-économique du pays, entraînant des pertes voire détruisant des vies humaines, et des moyens de subsistance. En effet, le pays est affecté par plusieurs événements naturels et climatiques notamment le cas du cyclone Kenneth qui a frappé le pays en avril 2019, les inondations d'avril 2024 et le choléra en février 2024 . Ainsi de plus en plus, l'Union des Comores subit des pertes économiques de plus en plus importantes dues aux aléas et aux catastrophes naturels. Des études de vulnérabilité ont été réalisées et ont permis de cartographier les risques et les facteurs sous-jacents. Un large consensus s'est dégagé dans le pays sur le fait que les aléas naturels et en particulier les effets aux changements climatiques constituent une menace pour le développement durable. L'Union des Comores est parmi les pays les plus vulnérables aux aléas climatiques. Le pays figure au 33ème rang du classement 2020 de l'indice mondial de risque climatique pour le risque de catastrophe naturelle et au 166e rang parmi les pays les mieux préparés aux changements climatiques. Combinés aux pressions anthropiques (déforestation, dégradation des terres, extraction de sable, pratiques agricoles obsolètes, etc.) exercées sur les ressources naturelles, ces aléas sont susceptibles de compromettre fortement les efforts de développement entrepris par le pays au cours des dernières années et d'accentuer la vulnérabilité des écosystèmes et des populations déjà fragiles. Compte tenu de la forte vulnérabilité des individus et des communautés, les conséquences de ces risques entraînent souvent des catastrophes provoquant des pertes en vies humaines, la destruction de biens ainsi que la dégradation de l'environnement. Elles affectent ainsi la vie socio-économique, la santé, l'éducation, les infrastructures stratégiques et les moyens de communication

Le changement climatique et les diverses crises sanitaires telle que le coronavirus (COVID-19) ont accentué la vulnérabilité des femmes. Les Comores se sont engagé lors de la conférence des Nations unies sur le climat en 2019 pour la prise de mesures pour accélérer l'adoption d'une approche de l'action climatique plus sensible au genre en adoptant un programme de travail de Lima amélioré sur le genre (LWPG) et un plan d'action sur le genre (GAP). Ces efforts ont été constaté dans la formulation de la CDN révisée, dans laquelle l'intégration du genre reflète le souci du gouvernement comorien de mieux prendre en compte le rôle important que les comoriennes jouent dans de nombreux secteurs fortement impactés par le changement climatique tels que l'agriculture, la gestion de l'eau et des forêts, la santé, la réduction des risques de catastrophes ainsi que les impacts spécifiques qu'elles subissent de par leurs rôles et responsabilités qui diffèrent de ceux des hommes dans la société comorienne. Les initiatives menées ces dernières années par le gouvernement comorien avec l'appui des partenaires au développement concourent à renforcer l'autonomisation des femmes en leur offrant davantage d'opportunités économiques et d'activités génératrices de revenus.

La population résidente des Comores est estimée à 850 694 habitants dont 49,9% femmes et 51,1% d'hommes. Actuellement, l'INSEED ne dispose pas de données sur le contexte de crise climatique, cela met en lumière le manque criant de données sur les impacts genrés des crises et des risques complexes (climat, migration, conflits, etc.) et empêche l'inclusion des femmes et des filles dans les processus de prise de décision et de programmation autour de l'action de crise malgré qu'elles soient clairement identifiées comme agent de changement.

La réduction du bois de chauffe pour la cuisine et les usages productifs (y compris les distilleries d'ylang-ylang) est considérée comme une priorité dans la CDN ainsi que dans la stratégie nationale et le plan d'action pour la conservation de la diversité biologique (pilier 4). L'utilisation productive de l'énergie est également mise en avant dans le document de stratégie de réduction de la pauvreté ainsi que dans les contributions déterminées au niveau national 2015-2030. Le rôle des femmes et des communautés dans la prise de décision pour la protection de l'environnement est clairement mentionné dans le PANA. L'importance d'un meilleur accès aux énergies renouvelables et à l'éclairage, à la cuisson et à l'utilisation productive fait également partie du PNAA.

Soutenu par la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Réduction des Risques et Catastrophes en cours de validation, les objectifs clés du plan d'action genre du cadre de SENDAI contribue accroître la disponibilité des données ventilées et informations qualitatives sur le genre et les risques de catastrophes, en améliorant la production, la collecte, la compilation, l'analyse, l'utilisation et la communication de données ventilées par sexe, âge et handicap et de statistiques sur le genre relatives aux catastrophes, y compris des données de base sur la population, des données sur les pertes et les dommages causés par les catastrophes et des informations qualitatives sur les risques liés à l'inégalité des genres et aux rôles dévolus aux hommes et aux femmes.

Le pays dispose d'un plan national d'urgence multirisque, qui n'a pas été mis à jour depuis 2022. De même, le gouvernement a élaboré des plans d'urgence pour les éruptions volcaniques et les cyclones, mais ces plans ne sont pas encore opérationnels et doivent être communiqués aux communautés vulnérables. De plus, ces outils abordent de manière superficielle les problématiques des inégalités de genre en période de crise et ne permettent pas de traiter de manière optimale les inégalités en période de crise.

Section 4 : Institutions et processus nationaux

33. Veuillez décrire la stratégie nationale ou le plan d'action de votre pays en matière d'égalité des sexes : nom du plan ou de la stratégie, période couverte, priorités, financement et alignement sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030, y compris les cibles de l'ODD 5.

La Politique Nationale d'Égalité et d'Équité du Genre (PNEEG) a été adoptée en 2007. Actualisée en 2018, sa durée de mise en œuvre court jusqu'à l'horizon 2030.

La PNEEG se fixe comme priorités, le processus d'institutionnalisation du Genre, l'autonomisation économique des femmes, la participation des femmes aux activités décisionnelles à tous les niveaux, l'intégration du genre dans les secteurs sociaux de développement et la lutte contre les violences basées sur le genre.

Ces priorités s'articulent autour de 5 axes stratégiques.

Axe 1. Le renforcement du cadre juridique et institutionnel de promotion de l'égalité du Genre et de protection des droits des femmes.

Axe 2. L'intégration de la dimension genre dans les secteurs sociaux et de développement notamment au niveau de l'Éducation et de la Santé par l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies sectorielles de prise en compte du Genre dans les programmes respectifs.

Axe 3. Le renforcement du rôle économique de la femme dans le processus du développement par un appui à son autonomisation économique à travers le développement de l'entrepreneuriat féminin et la valorisation de ses activités.

Axe 4. L'accroissement de la participation des femmes aux instances de décisions nationales et locales par des mesures politiques, législatives et sociales.

Axe 5. La réduction de la violence faite aux femmes et aux enfants par l'appui à la réalisation de la stratégie de mise en œuvre de la feuille de route de lutte contre les violences.

Un document de plaidoyer et un plan de mobilisation des ressources auprès de l'État et des partenaires techniques et financiers devaient être élaborés afin de servir d'instruments pour la mobilisation du financement de la PNEEG. Cependant, il n'existe pas de budget spécifiquement établi et mis à disposition pour la mise en œuvre de la PNEEG.

La PNEEG actualisée intègre les questions émergentes telles que le développement durable et la lutte contre les Violences Basées sur le Genre. Elle s'aligne à l'ODD 5 à savoir la réalisation de l'égalité des sexes

et l'autonomisation des femmes. Les cibles de l'ODD 5 sont repris dans les 5 axes prioritaires de la PNEEG (Voir le tableau qui suit).

Tableau 1. Axes prioritaires de la PNEEG et cibles de l'ODD5

Axes prioritaires de la PNEEG	Cibles de l'ODD 5
Axe 1. Le renforcement du cadre juridique et institutionnel de promotion de l'égalité du Genre et de protection des droits des femmes	5.C. Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent
Axe 2. L'intégration de la dimension genre dans les secteurs sociaux et de développement notamment au niveau de l'Education et de la Santé par l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies sectorielles de prise en compte du Genre dans les programmes respectifs	5.6. Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finaux des conférences d'examen qui ont suivi.
Axe 3. Le renforcement du rôle économique de la femme dans le processus du développement par un appui à son autonomisation économique à travers le développement de l'entrepreneuriat féminin et la valorisation de ses activités.	5.C. Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent.
Axe 4. L'accroissement de la participation des femmes aux instances de décisions nationales et locales par des mesures politiques, législatives et sociales.	5.5. Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique.
Axe 5. La réduction de la violence faite aux femmes et aux enfants par l'appui à la réalisation de la stratégie de mise en œuvre de la feuille de route de lutte contre les violences.	5.1. Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles. 5.2. Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation.

La PNEEG a pour objectifs d'Instaurer un environnement politique, institutionnel, juridique et socioculturel favorable à la réalisation de l'égalité de genre et à la réduction des violences faites aux femmes (1); intégrer le genre dans les programmes et politiques de développement ainsi que dans l'élaboration des budgets (2) ; contribuer à l'autonomisation économique des femmes par des actions ciblées à leurs besoins spécifiques et visant à réduire la pauvreté féminisée et à renforcer le rôle de la femme dans le processus de développement.

Les cibles bénéficiaires visées par la PNEEG sont :

- ❖ Les groupes défavorisés et vulnérables (en priorité) : il s'agit des femmes du milieu rural et du secteur informel, des femmes entrepreneures, des femmes cadres, des jeunes filles scolarisées et déscolarisées, des petites filles et des adolescentes, des femmes cheffes de ménage, des femmes en situation de chômage et de précarité, des femmes analphabètes et des femmes handicapées, des hommes, des jeunes et des adultes du fait des relations étroites de pouvoir, d'influence et de dépendance, qui lient l'homme et la femme.

- ❖ Les structures étatiques et non étatiques : les départements ministériels au niveau de l'Union, les Commissariats des Iles, les communes, les organisations de la société civile œuvrant pour la promotion du Genre y compris les associations communautaires, les organisations de la jeunesse, les organisations du secteur privé et les leaders religieux et communautaires.

La PNEEG a défini un certain nombre d'actions prioritaires dont la mise en œuvre devrait permettre d'atteindre les objectifs et les résultats de chaque axe stratégique.

Axe 1. Le renforcement du cadre juridique et institutionnel de promotion de l'égalité du Genre et de protection des droits des femmes

Objectif spécifique 1.1 : Harmoniser le cadre juridique comorien aux conventions internationales ratifiées relatives aux droits humains et le mettre en cohérence pour son application effective

Actions prioritaires :

- Œuvrer pour l'adoption et l'application des textes d'harmonisation du cadre juridique aux conventions internationales ratifiées notamment la CEDEF, ainsi que pour l'application effective du principe général de droit sur l'égalité femme/ homme et de tous les textes relatifs aux droits des femmes.
- Vulgariser auprès des institutions et des communautés, les instruments internationaux et nationaux de protection des droits des femmes et de promotion de l'égalité du genre.
- Renforcer les capacités institutionnelles et individuelles des juridictions compétentes pour l'application effective du code de la famille à travers l'organisation des formations dédiées.

Objectif spécifique 1.2. Accroître les capacités de pilotage des décisions d'intervention des mécanismes nationaux d'appui à la promotion du genre et des organisations de la société civile (OSC).

Actions prioritaires

- Aider au renforcement de capacités institutionnelles et individuelles des structures étatiques et non étatiques, en matière de Genre, de Planification, Suivi Evaluation selon le Genre, en Budgétisation selon le Genre, en Management et Leadership ;
- Apporter une expertise technique au CNPSPG pour le pilotage du processus d'institutionnalisation du Genre
- Développer des actions de formation au bénéfice du personnel des structures étatiques et des membres des OSC en matière de Genre et développement, d'intégration du Genre, d'analyse et de collecte de données désagrégées par sexe.
- Soutenir l'institutionnalisation et l'opérationnalisation des Points Focaux Genre, au sein des départements ministériels, et la mise à leur disposition des moyens nécessaires pour mener à bien leur mission. (Statut, formation,) ;
- Plaider pour l'allocation d'un budget conséquent aux structures en charge de la Promotion du Genre.

Objectif spécifique 1.3. Renforcer la synergie et la coordination des interventions dans le domaine du genre.

Actions prioritaires

- Apporter un appui pour la mise en place d'un système de collecte et de gestion des données désagrégées / Sexe et d'un service de documentation sur le Genre.
- Instituer un environnement favorable, motivant et incitatif pour la promotion de l'égalité de genre au sein de l'administration comorienne et à tous les niveaux : reconnaître et récompenser les efforts fournis, valoriser les initiatives, susciter l'appropriation du concept et l'émulation pour des résultats positifs concrets ;
- Renforcer et élargir le Groupe Thématique Genre en le dotant d'un secrétariat permanent et des moyens de fonctionnement régulier.

Axe 2. L'intégration de la dimension genre dans les secteurs sociaux et de développement notamment au niveau de l'Education et de la Sante par l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies sectorielles de prise en compte du Genre dans les programmes respectifs

Objectif spécifique 2.1. Intégrer l'approche genre dans la conception, la planification et la budgétisation des actions de développement

Actions prioritaires

- Elaborer et mettre en œuvre des stratégies et des outils d'intégration du Genre dans les secteurs de développement.
- Plaidoyer auprès des ministères sectoriels, du ministère chargé de la planification et du budget et des partenaires techniques et financiers pour une plus grande attention aux interrelations du genre et du développement.
- Développer des actions de formation sur les techniques d'intégration du genre et sur l'élaboration des budgets selon le genre à l'attention des planificateurs et techniciens des ministères.

Objectif spécifique 2.2. Accroître le taux de scolarisation, de formation et d'alphabétisation des filles et des femmes.

Actions prioritaires

- Appuyer la mise en œuvre du Plan National de l'Education des Filles et du Plan de Transition du Secteur de l'Education.
- Encourager les filles à poursuivre des études scientifiques dans l'enseignement supérieur et améliorer les conditions d'accueil à l'Université des Comores
- Appuyer la mise en œuvre de la Stratégie de Développement de la Formation Technique et Professionnelle notamment la mise en place d'un dispositif de Formation par apprentissage et par alternance à l'endroit des filles déscolarisées.
- Intensifier les actions de lutte contre l'analphabétisme, en recourant davantage à l'alphabétisation fonctionnelle des femmes en activité notamment en milieu rural.

Objectif spécifique 2.3. Améliorer l'offre et l'accès aux soins de santé maternelle et infantile et aux problèmes nutritionnels.

Actions prioritaires

- Renforcer les formations sanitaires dans la délivrance des prestations SR et par la prise en charge gratuite des urgences obstétricales.
- Développer l'offre et l'accès aux soins des maladies transmissibles, aux problèmes de santé maternelle et infantile et aux problèmes nutritionnels ;
- Développer des campagnes de communication et de sensibilisation des filles et des femmes pour une utilisation accrue des services de planning familial.
- Généraliser les mutuelles de santé et appuyer la mise en place d'un système de protection sociale intégrant un régime d'assurance maladie pour les femmes et personnes vulnérables.

Axe 3. Le renforcement du rôle économique de la femme dans le processus du développement par un appui à son autonomisation économique à travers le développement de l'entrepreneuriat féminin et la valorisation de ses activités.

Objectif spécifique 3.1. Soutenir et Développer l'Entrepreneuriat féminin dans les secteurs de développement.

Actions prioritaires

- Appuyer la mise en œuvre effective du Plan Directeur de l'Entrepreneuriat Féminin notamment la mise en place d'un mécanisme d'appui et de financement de l'entrepreneuriat féminin ;
- Plaidoyer auprès des institutions de financement existantes et le secteur privé pour une plus grande ouverture aux initiatives développées par les femmes.
- Elaborer et adopter une stratégie de transition économique de l'informel vers le formel dans les secteurs à dominante féminine notamment dans l'agriculture, le commerce et les services.
- Appuyer l'identification et la réalisation des projets économiques destinés aux femmes dans le secteur agricole, ainsi que des activités génératrices de revenus, innovantes et adaptées au niveau d'instruction de la majorité des femmes Comoriennes ; L'approche « incubateur » pourra être envisagée pour accompagner des groupes de femmes dans un secteur spécifique et des chaînes de valeur efficaces pourraient être développées pour remédier aux faibles revenus des femmes et à l'accès difficile aux marchés.

Objectif spécifique 3.2. Améliorer l'insertion professionnelle des femmes dans le secteur public et privé.

Actions prioritaires

- Contribuer à la mise en œuvre de l'axe stratégique 3 de la Politique Nationale de l'Emploi « soutien à l'emploi des jeunes et des femmes » pour renforcer le pouvoir économique des femmes ;
- Prendre des mesures volontaristes visant à augmenter la part relative de l'emploi des femmes dans le secteur public en raison de la stabilité des emplois dans ce secteur et des conditions salariales et de sécurité d'emplois relativement moins précaires ;
- Aider à la promotion de technologies appropriées permettant de diminuer la pénibilité du travail des femmes, et d'étendre leurs activités génératrices de revenus.

- Développer des actions de formation ciblées aux femmes pour leur insertion professionnelle et/ou pour l'amélioration de leur statut professionnel
- Développer des filets de sécurité sociale pour les femmes vulnérables en vue de leur garantir un revenu minimum.

Axe 4. L'accroissement de la participation des femmes aux instances de décisions nationales et locales par des mesures politiques, législatives et sociales.

Objectif spécifique 4.1. Améliorer l'indice de participation de la femme dans les instances de décisions au niveau national, insulaire et communautaire.

Actions prioritaires

- Œuvrer pour la promulgation et l'application de la loi sur le quota des femmes aux fonctions nominatives et électives par des actions de plaidoyer et de révision du code électoral pour permettre l'introduction du quota des femmes dans les fonctions électives.
- Encourager les partis politiques et les Organisations de la Société civile à mobiliser et à intégrer les femmes dans leurs organes de décisions ;
- Elaborer et mettre en œuvre, en partenariat avec les OSC, un programme de sensibilisation et de mobilisation sociale de la population en faveur des changements de mentalité et de comportement indispensables à la réduction des inégalités de genre ;
- Plaidoyer auprès des décideurs et leaders d'opinion pour un soutien actif à la participation des femmes aux instances de décisions.

Objectif spécifique 4.2. La différenciation de statut et de position entre l'homme et la femme dans la famille et dans la société est réduite.

Actions prioritaires

- Organiser des formations en genre des différentes catégories de la population au niveau communautaire,
- Promouvoir la recherche sur les facteurs et comportements socioculturels en vue de la transformation sociale.
- Développer des actions de communication et de coaching pour la valorisation du statut et de l'image de la femme dans la société ;
- Mener une campagne de sensibilisation des hommes pour le partage équitable des responsabilités familiales et de gestion du foyer ;
- Promouvoir un cadre de dialogue social intégrant les autorités locales comme la notabilité pour l'implication de la femme dans les décisions communautaires.
- Développer des partenariats avec les médias pour la valorisation des femmes et la promotion de l'égalité du Genre.
- Elaborer des manuels scolaires sur l'approche genre et intégrer dans les cursus scolaires des modules de formation sur le genre pour lever les préjugés et les stéréotypes sur le rôle de reproduction réservé à la femme.

Axe 5. La réduction de la violence faite aux femmes et aux enfants par l'appui à la réalisation de la stratégie de mise en œuvre de la feuille de route de lutte contre les violences.

Objectif spécifique 5.1. Renforcer les mécanismes nationaux de prévention des violences et de maltraitance

Actions prioritaires

- Appuyer la mise en place d'un plan de lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants, incluant les mariages précoces et forcés ;
- Améliorer la coordination des interventions VBG aux niveaux national et local, et rationaliser les efforts des institutions, associations ou partenaires au développement.
- Aider à la mise en place un système de collecte et de traitement des données sur la maltraitance et les violences
- Organiser des campagnes de sensibilisation des autorités, au niveau national, régional et local, contre toutes les formes de violences faites aux femmes, en partenariat avec la Plateforme nationale de lutte contre les VBG.
- Organiser des formations pour les cadres de l'administration, au niveau national, insulaire, et communal, ainsi que pour les leaders communautaires, sur la prévention des violences.

Objectif spécifique 5.2. Renforcer le cadre juridique et institutionnel de protection et de prise en charge des victimes

Actions prioritaires

- Renforcer les capacités des structures étatiques et non étatiques intervenant dans la lutte contre les VBG pour la prévention, la prise en charge médicale, psychologique et juridique des victimes ;
- Appuyer le renforcement des capacités du personnel des services d'écoute en matière juridique de protection des enfants, d'écoute, de conseil et de prise en charge médicale des victimes et sur les outils et techniques de collecte des données.
- Développer des actions de Sensibilisation et de formation des magistrats sur les textes relatifs à la protection des enfants et femmes victimes de violence ;
- Soutenir l'élaboration et la diffusion des guides pratiques de procédures judiciaires accessibles aux femmes et aux enfants.
- Appuyer l'élaboration et la publication des textes d'application du code de la famille et de la loi relative à la protection de l'enfance et à la répression de la délinquance.

Depuis sa révision en 2017/20218, la PNEEG n'a pas fait l'objet d'une évaluation à mi-parcours. L'absence d'un plan d'action, de ressources financières spécifiques et d'un dispositif de suivi-évaluation opérationnel ne permet pas de mesurer l'état d'avancement de la mise en œuvre de la PNEEG.

Toutefois, des actions en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes sont développées avec l'appui des partenaires techniques et financiers et s'alignent aux actions prioritaires de la PNEEG.

Des mesures ont été prises pour promouvoir les femmes et les filles vivant dans des régions isolées et rurales en vue de lutter contre la pauvreté et promouvoir leur autonomisation financière à travers l'appui au développement d'activités génératrices de revenus (VOIR FAO, PNUD, Banque mondiale).

Un décret d'informatisation de l'état civil a été signé par le président de l'Union des Comores (date?). Ce texte contribue à mieux contrôler les actes d'état civil et prévenir les mariages précoces et forcés. En effet, les actes d'état civil sont couramment falsifiés (au niveau des dates et années de naissance qui sont souvent revues à la baisse) pour faire valider auprès des juridictions compétentes, des mariages entre une fille mineure et un adulte, faire passer un acte de viol pour un acte consentant et relâcher les auteurs de viol qui sont souvent majeurs en faisant prévaloir la thèse de l'âge du condamné considéré comme mineur.

Une Politique Nationale de Solidarité prend en compte toutes les différentes couches de la population y compris celles vivant avec handicap, afin de ne laisser personne de côté.

34. Veuillez décrire la manière dont votre pays contrôle la part du budget qui est investie dans la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes (budgétisation Tenant compte des questions de genre), en précisant une estimation de cette part.

Le gouvernement comorien dans son effort pour l'intégration du genre et la mise en œuvre de la Politique Nationale d'Egalité et d'Equité de Genre s'engage à examiner la manière dont les femmes bénéficient de la planification publique et des dépenses sectorielles, et d'ajuster la planification et les budgets afin de garantir l'égalité d'accès aux dépenses du secteur public, tant pour renforcer la capacité de production que pour répondre aux besoins sociaux.

Les efforts du gouvernement de l'Union des Comores pour l'égalité des genres se sont dans un premier temps tournés vers la formation des membres du personnel de l'administration des ministères contribuant à l'élaboration du budget dotés d'une meilleure compréhension sur le genre, le versus genre et économie, budgétisation et taxation sensible au genre et genre afin de renforcer les efforts d'intégration du genre et de traiter les principaux problèmes de disparité entre les sexes, telle que demandée par la Direction du budget suite à l'élaboration du budget citoyen.

La Direction du budget a bénéficié d'une assistance technique s'exprimant dans un premier temps par le renforcement des capacités en genre et en matière de budgétisation et de taxation sensible au genre. Ces résultats contribueront à la réalisation des objectifs de la PNEEG dans l'intégration du genre dans les politiques sectorielles et des objectifs de la Direction du budget dans l'évaluation genre du budget et la mise en œuvre d'une budgétisation sensible au genre. Au total, 30 agents de l'administration (budget, douanes, commissariat, parlementaires, secteur privé) ont bénéficié d'une formation sur la budgétisation sensible au genre.

Le pays ne dispose pas cependant d'un budget sensible au genre malgré l'existence d'une Politique Nationale d'égalité et d'équité du genre.

35. Quels mécanismes formels sont en place pour permettre aux différentes parties prenantes de participer à la mise en œuvre et au suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ?

Il n'existe pas de mécanisme formel ou du moins opérationnel et participatif spécifiquement chargé de la mise en œuvre et du suivi du Programme d'action de Beijing+30.

La mise en œuvre et le suivi des ODD sont coordonnés par le Comité de Coopération pour la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable.

Placé sous le leadership du Commissariat General au Plan, ce mécanisme est composé des représentants du Gouvernement, des Organisations de la Société Civile (OSC) y compris les organisations de défense des droits des femmes, du secteur privé et des Partenaires Techniques Financiers (PTF), notamment les Agences des Nations Unies aux Comores.

Le Plan Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable (UNSDCF) (2002-2026) est le document de programmation conjointe des organismes du SNU. Il constitue aussi l'instrument de dialogue et de coopération avec le Gouvernement de l'Union des Comores autour des priorités nationales à la lumière des ODD et des engagements internationaux. Il a pour objectif de soutenir les efforts du Gouvernement dans la réalisation du Programme de Développement Durable à l'horizon 2030. Le processus de préparation de ce Plan a été inclusif et participatif et a impliqué les représentants des Ministères, des Gouvernorats, des OSC y compris les représentants des organisations des groupes vulnérables (les personnes vivant dans l'extrême pauvreté, les personnes vivant avec handicap...), des organisations représentatives du secteur privé, des agences résidentes et non résidentes des Nations Unies et des Partenaires Techniques et Financiers.

Les préoccupations des femmes et des filles issues des groupes vulnérables et marginalisés sont prises en compte dans le cadre des résultats du Plan Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable (2022-2026), notamment en ce qui concerne :

- Le renforcement de la résilience face au changement climatique, aux catastrophes naturelles et aux crises (Effet 1. Indicateurs 1.2; 1.3; 1.4; 1.5).
- La promotion d'une économie compétitive, moderne, résiliente et créatrice d'emplois décents (Effet 2. Indicateurs. ; 2.1.1; 2.3.3; 2.4.1; 2.4.2; 2.4.4; 2.5; 2.6)
- La valorisation du dividende démographique et promotion de l'offre, de la demande et de l'utilisation inclusive et équitable des services sociaux de qualité par les populations, particulièrement les plus vulnérables (Effet 3)
- Le renforcement de l'Etat de droit, la promotion des droits humains, la consolidation de la démocratie et de la paix ainsi que de la cohésion sociale (Effet 4).

Le groupe thématique Genre et droits humains a pour mission de veiller à la prise en compte systématique de l'égalité des sexes et des droits humains dans les programmes et projets qui concourent à la mise en œuvre du Plan cadre 2022-2026 et à la réalisation du Programme de Développement Durable à l'horizon 2030.

36. Veuillez décrire la manière dont les parties prenantes ont contribué à la préparation du présent rapport national.

Le présent rapport a été préparé par le Commissariat en charge de la promotion du genre avec l'appui technique et conseil des agences du système des Nations Unies et du Bureau du Coordonnateur Résident. Les représentants des Ministères sectoriels, des partenaires techniques et financiers notamment la BAD,

l'Université des Comores et des organisations de la société civile œuvrant dans la lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants ont participé aux activités communes qui ont consisté à renseigner le questionnaire. Six réunions de travail ont été organisées à cet effet. Cependant il y a eu une démobilisation des partenaires nationaux qui a perturbé le dynamisme des activités préparatoires initiées et coordonnées par le Commissariat en charge de la promotion du genre.

Le temps imparti pour la préparation de ce rapport a été très court, les autorités nationales ayant reçu tardivement l'information relative à la revue du PAB 2030.

37. Veuillez décrire le plan d'action et le calendrier de votre pays pour la mise en œuvre des recommandations du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (dans le cas d'un État partie), ou des recommandations formulées dans l'Examen périodique universel ou issues d'autres dispositifs de défense des droits fondamentaux des Nations Unies et visant à lutter contre les inégalités de genre et la discrimination à l'égard des femmes ?

Le dernier examen périodique universel (EPU) de l'Union des Comores a été effectué en 2024 aux fins du 4^e cycle de l'EPU. Il fait état des progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations issues du 3^e cycle de l'EPU en vue de l'amélioration de la situation des droits de l'homme en Union des Comores.

Les actions suivantes ont été mises en place ou initiées afin de mettre en œuvre les recommandations issues du 3^e cycle de l'EPU :

- **Ratification des instruments internationaux :**
 - Le processus de dépôt des instruments de ratification concernant le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, et la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, est en cours au siège des Nations Unies.
 - Le Protocole de la Convention de l'OIT no. 29 sur le travail forcé (1930) a été ratifié en juillet 2022, ainsi que les Conventions de l'OIT no. 102 et no. 143 sur la sécurité sociale, et les travailleurs migrants, respectivement, en 2022 et 2021.
 - L'Union des Comores a accédé aux trois protocoles additionnels à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à : a) prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants (2020) ; b) lutter contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer (2020) ; et c) lutter contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions (2021).
- **Plans d'action, bonne gouvernance, formation et sensibilisation**
 - La Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés (CNDHL) avec l'appui du « Projet d'Appui à la consolidation de la Démocratie, de l'État de Droit et des droits de l'Homme » mis en œuvre par le Centre Européen d'Appui aux élections (ECES) a contribué

au renforcement des capacités de 25 jeunes et femmes leaders de la société civile, dans le domaine des Droits de l'Homme.

➤ **Accès à la justice**

- La loi relative à l'organisation judiciaire en Union des Comores a été adoptée en décembre 2020. Cette loi prévoit des aides juridictionnelles pour les populations vulnérables, ainsi que la mise à disposition d'avocats d'office pour des accusés qui n'ont pas les moyens de payer les services d'un avocat¹³.
- Criminalisation par le nouveau Code pénal, des agressions sexuelles. Celles-ci sont définies comme "tout acte ou atteinte sexuel de quelle que nature qu'elle soit, commis sur la personne d'autrui par violence, contrainte, menace ou surprise", et qui sont punis par une peine d'emprisonnement¹⁴.
- La politique pénale demeure la tolérance zéro contre les infractions, et dans les juridictions « pas de liberté provisoire » pour l'infraction d'agressions sexuelles.

➤ **Esclavage et traite des personnes**

- Le nouveau code pénal de 2020 prévoit et réprime la traite des personnes en ses articles 266-11 et a intégré les infractions liées à la traite des personnes. Les modifications apportées au code pénal en février 2021 ont criminalisé la traite à des fins sexuelles, et la traite des travailleurs.
- Le Comité national pour la prévention du trafic illicite de migrants et de la traite des personnes (NCTIP) a été créé en mars 2022 (Décret N°22-027/PR). Il a pour mission de « Coordonner et d'assurer le suivi des actions de lutte contre la traite des personnes et le trafic illicite des migrants ». Sa première réunion s'est tenue en février 2023 à Moroni.
- Grâce aux efforts déployés par le Gouvernement dans la lutte contre la traite des personnes, l'Union des Comores a été reclassée en juillet 2022, dans la catégorie 2 par le département d'État américain après plusieurs années dans la « catégorie 3 » en matière de surveillance, en lien avec le standard minimum pour l'élimination de la traite des personnes.
- En 2021 et en 2022, respectivement, quatre personnes ont été poursuivies pour traite des personnes, et trois enquêtes préliminaires sont ouvertes pour des faits de traite des personnes.
- Un projet d'« Amélioration des capacités de référencement et de prise en charge des cas de traites de personnes aux Comores » est en cours de mise en œuvre.

➤ **Liberté d'opinion et d'expression**

- ¹³ Article 42 de la loi n°23-012/AU relative à la Cour Suprême : « L'admission au bénéfice de l'assistance judiciaire est prononcée par le Bureau de la Cour Suprême juridictionnelle selon les modalités qu'il détermine; Les crédits y afférant seront inscrits au Budget de la Cour Suprême ».

¹⁴ [Articles 301 et 302 du Code pénal.

- La loi n°21-011/AU du 08 juin 2021 portant « Code de l'information et de la communication en Union des Comores » a été adoptée. Le nouveau Code de l'information issu de cette loi, met en place des mesures de protection concernant la publication de l'identité ou des images des enfants et permet aux associations professionnelles d'aider les journalistes victimes d'abus dans l'exercice de leur profession¹⁵.

➤ **Droit à un niveau de vie suffisant**

- Ces dernières années, l'État Comorien soutenu par ses partenaires a fourni beaucoup d'efforts en matière de protection sociale, notamment avec la mise en place de programmes de protection sociale couvrant les groupes vulnérables (environ 6% de la population). Cette couverture est hélas loin de répondre aux besoins du pays en matière de protection sociale¹⁶. Toujours est-il que le pays poursuit son engagement dans la lutte contre la pauvreté et la protection des groupes vulnérables.

➤ **Droit à l'alimentation et à l'eau potable**

- Afin de diversifier et commercialiser les produits du secteur de l'agriculture et de l'élevage, l'État a conclu, avec la Banque mondiale, un Pacte national pour l'alimentation et l'agriculture visant à réduire les importations de produits alimentaires de 75% à 50% entre 2023 et 2028. Ce Pacte a pour objectifs d'augmenter la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la compétitivité des exportations, l'amélioration des réponses aux situations de crise, et la gestion durable des terres agricoles et de l'environnement¹⁷. Dans le cadre de ce partenariat avec la Banque mondiale, un projet portant sur la « nutrition et [l'] autonomisation de la femme » aux Comores va être mis en œuvre.
- Le Programme Pays du PNUD 2022-2026 vise à garantir l'accès de toute la population à l'eau à des fins domestiques et de production d'ici 2026. Le gouvernement s'est investi en dotant le pays d'un cadre stratégique nationale d'Adduction en Eau Potable et d'Assainissement (AEPA) 2013-2030 en cohérence avec les principales cibles de l'ODD 6¹⁸. Ce cadre stratégique est en cours d'exécution à travers la mise en œuvre de divers projets¹⁹.

¹⁵ <https://km.usembassy.gov/fr/rapport-2022-sur-la-situation-des-droits-de-lhomme/>

¹⁶<https://www.banquemondiale.org/fr/country/comoros/overview#:~:text=Environ%2045%20%25%20de%20la%20population,l%C3%A2ge%20de%2018%20ans>

¹⁷https://www.afdb.org/sites/default/files/documents/publications/comore_compact_pour_lalimentation_et_lagriculture.pdf

¹⁸ Rapport national volontaire de l'Union des Comores au Forum politique de Haut niveau sur le développement durable, édition 2020, p. 77.

¹⁹Le Projet PRAME vise à assurer l'adduction en eau potable de la Capitale et de ses environs

➤ **Droit à la santé**

- **La Loi N°17-012/AU relative à la Couverture de Santé Universelle (CSU)** a été promulguée par le Décret N°17-105/PR du 5 octobre 2023. Elle prévoit la mise en place d'un Programme d'Assurance Maladie Généralisée (AMG); la création de lignes budgétaires sur les lois de finances de 2022 et 2023, relatives aux subventions de l'AMG (400 Millions KMF) et la réduction de la mortalité maternelle et infantile (300 Millions KMF); la prise en charge des frais de consultation prénatale, des césariennes ou d'accouchements normaux en faveur des femmes en âge de procréer; la gratuité des soins dans certains programmes de santé publique comme le paludisme, le VIH, la tuberculose et la lèpre, et la mobilisation des fonds additionnels auprès des Partenaires techniques et financiers (PTF), dont la gratuité des soins relatifs à la lutte contre les maladies prioritaires (tels que TB, paludisme et Sida).
- Egalité d'accès aux services de soins, notamment en vue de la réduction de la mortalité maternelle : gratuite des Services de Soins Obstétricaux d'Urgence Complets (SOUC) et des césariennes dans les hôpitaux de référence nationale et insulaires. Concernant la capacité technique, en moyenne 78% d'équipements et matériels essentiels sont disponibles dans les structures et 28% des produits de santé sont disponibles dans les structures (Enquête HHFA-SDI 2020 Comores).
- L'offre des services d'accouchement est offerte à 100% dans les Hôpitaux et 67% à 91% dans les Postes et Centres de Santé. La proportion la plus faible est observée dans les cliniques : 41%. Dans les maternités /Postes de Santé isolés, l'offre des services d'accouchement est de 70% et la réanimation néonatale est seulement de 24%.

➤ **Droit à l'éducation**

- La nouvelle Loi d'Orientation N°20-034/AU/29/12/2020, portant révision de la loi 94-035/AF a été promulguée en janvier 2021. Elle met l'accent sur le droit à l'éducation de tout enfant se trouvant sur le territoire comorien, sans distinction aucune et l'interdiction de toute discrimination dans l'enseignement.
- Le pays s'est doté d'une stratégie nationale pour l'éducation de base des Enfants Vivant avec Handicap (2017-2026) et d'un plan d'action à l'horizon 2026. Les besoins des enfants vivant avec handicap sont pris en compte dans les normes de construction scolaires.

➤ **Droits des personnes ou groupes particuliers**

- Le Code pénal de 2020, criminalise le harcèlement sexuel.
- Des efforts sont menés depuis 2019 pour lutter contre les violences à l'égard des femmes et des filles. Il s'agit notamment de l'amélioration du cadre légal, la prise en charge

holistique des victimes, la mise en place de comités de veille et d'alerte contre les violences basées sur le genre ainsi que des centres d'écoute, et la formation et la sensibilisation des acteurs clés et des adolescents sur la masculinité positive.

- Le taux des violences physiques faites aux femmes est passé de 29% en 2012 à 2,3% en 2022. De 2020 à 2022, le nombre de cas de violences faites aux femmes s'élève à 2150 dont 50,2% des cas de violences sexuelles, 30,1% des violences économiques et 9,9% des violences physiques.
- 7 structures d'accueil et de prise en charge holistiques dénommées « Service d'écoute et de protection des femmes et des enfants victimes des violences » ont été mises en place dans les trois îles (3 à Ngazidja, 2 à Mohéli, et 2 à Anjouan).
- En 2023, l'Union des Comores a mis en œuvre un programme de réinsertion socioprofessionnelle relatif au retour à l'école et la formation sur la réinsertion professionnelle des survivantes de violences, au bénéfice de 124 survivantes.
- Des salles d'auditions sont mises en place dans les Brigades de Gendarmerie des trois îles et sont destinées à accueillir les enfants victimes de violences. Des familles d'accueil des enfants victimes de maltraitance ont été également identifiées.
- Une campagne de sensibilisation et de vulgarisation des conventions de l'OIT n°190 sur la violence et le harcèlement en milieu de travail, et la Convention n°189 sur les travailleurs domestiques a été réalisée auprès des chefs et cadres d'entreprises et des syndicats des travailleuses et des travailleurs des Comores.
- Du 30 au 31 octobre 2023, le pays a accueilli le 3e Forum préparatoire de la Conférence de l'Union Africaine sur la masculinité positive, visant une prise de conscience collective en vue de lutter contre les violences faites aux femmes et aux filles. Du 27 au 28 novembre 2023, une délégation comorienne composée de plus de 50 personnes a pris part à la 3e Conférence des hommes de l'UA sur la masculinité positive en vue de l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles. Cette Conférence a été co-organisée par le président. Azali Assoumani, président de l'Union africaine et président de l'Union des Comores et Cyril Ramaphosa, président de la République d'Afrique du Sud et président de l'UA en 2020.

➤ **Discrimination à l'égard des femmes**

- En ce qui concerne la lutte contre la discrimination à l'égard des femmes, la loi cadre pour l'égalité homme-femme a été élaborée en 2019-2020 et, est en cours d'adoption. Elle a pour objectif de définir les principes fondamentaux de l'égalité entre les femmes et les hommes, de supprimer toute discrimination basée sur le sexe et de mettre en place un cadre juridique propre à assurer cette égalité. L'intégralité du cadre juridique comorien a été méticuleusement analysée pour identifier les dispositions discriminatoires et les corriger pour les rendre conformes aux instruments internationaux et à la Constitution.
- En 2022, le pays a initié un Projet d'appui à la protection de la femme et de l'enfant aux Comores. Ce projet, mis en œuvre par le Ministère de la Santé, de

la Solidarité, de la Protection Sociale et de la Promotion du Genre, vise à développer un environnement protecteur pour les enfants, les adolescents et les femmes, afin de les protéger contre toutes les formes de violence, d'exploitation, d'abus et de négligence, et faire en sorte que leurs droits soient promus et respectés.

➤ **Participation des femmes à la vie politique et publique**

- Les élections de 2019 et 2020 ont vu l'élection d'une femme au poste de Gouverneur de l'Île de Ngazidja et celle de 4 femmes députées à l'Assemblée de l'Union des Comores, qui en compte 33.
- De 2021 à 2023, des initiatives visant à encourager la participation des femmes en politique ont été développées par le Gouvernement Comorien : la CNDHL a ainsi formé et sensibilisé les femmes et les jeunes à la participation à la vie politique (2021) ; et en janvier 2023, la Déclaration de Hamramba pour la redynamisation de la plate-forme « Femmes en politique dans l'océan Indien » a été signée. Ces efforts qui visent à renforcer la participation des femmes dans les instances décisionnelles ont contribué à l'élection d'une femme Gouverneure dans l'Île de Mohéli contre deux hommes respectivement à Anjouan et Ngazidja à l'issue des élections présidentielles et gubernatoriales de 2024. L'actuel Gouvernement compte 2 femmes Ministres contrairement au Gouvernement sortant qui n'en disposait qu'une. Au niveau des Communes, il y a 2 femmes sur 54 maires.

➤ **Droits de l'enfant**

- 25 agents Fonctionnaires ont bénéficié d'une formation de formateurs sur la Protection Sociale de l'Enfance ;
- 116 clubs d'adolescentes ont été créés sur l'ensemble du territoire pour sensibiliser les enfants et les parents sur leurs droits, avec une attention particulière à la question du mariage précoce.
- Les capacités des cadis (juges musulmans) ont été renforcées sur les textes légaux, notamment sur le code de la famille.
- La protection des enfants handicapés notamment est inscrite dans la stratégie nationale pour l'éducation de base des enfants vivant avec handicap 2017-2026 dont l'objectif est de permettre à tous les enfants handicapés, la libre jouissance de leurs droits fondamentaux en matière d'éducation (voir section sur le droit à l'éducation).

Selon les résultats de l'Enquête MICS 2022, les mariages précoces se font de moins en moins. Ils concernent un peu moins de 4,9% de femmes âgées entre 20 et 24 ans qui se sont mariées avant leur quinzième anniversaire.

Section 5 : Données et statistiques

38. Quels sont les principaux domaines dans lesquels votre pays a fait le plus de progrès au cours des cinq dernières années en matière de statistiques relatives au genre au niveau national ?

Au cours des cinq (5) dernières années, les cinq (5) sources de données ci-dessous ont permis de disposer des données spécifiques sur le genre :

- Les rapports d'analyses thématiques des données du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2017 (RGPH 2017) élaborés en 2020 ;
- Le rapport sur les projections démographiques des Comores, publié en 2022, sur la base des données du RGPH 2017, et couvrant la période 2018-2042 ;
- L'Enquête par Grappes à Indicateurs Multiples (MICS- 2022) ;
- Les bulletins trimestriels d'information sur les violences faites aux enfants et aux femmes en Union des Comores, publiés régulièrement par les Services d'Ecoute ;
- L'Enquête sur l'Economie Informelle aux Comores.

Les données issues de ces sources couvrent les domaines et aspects suivants :

- Structure de la population par sexe (*source : rapports d'analyses thématiques élaborés en 2020 et basés sur les données du RGPH 2017*) ;
- Structure de la population résidente handicapée par sexe (*source : rapports d'analyses thématiques élaborés en 2020 et basés sur les données du RGPH 2017*) ;
- Violence basée sur le genre (*source : Enquête par Grappes à Indicateurs Multiples- MICS- 2022 et statistiques des cellules d'écoutes*) ;
- Nutrition des enfants (*source : Enquête par Grappes à Indicateurs Multiples MICS- 2022*) ;
- Scolarisation des enfants (*source : Enquête par Grappes à Indicateurs Multiples MICS- 2022*) ;
- Alphabétisation (hommes et femmes) (*source : Enquête par Grappes à Indicateurs Multiples MICS- 2022*) ;
- Statut migratoire (hommes et femmes) (*source : Enquête par Grappes à Indicateurs Multiples MICS- 2022*) ;
- Comportement sexuel (*source : Enquête par Grappes à Indicateurs Multiples MICS- 2022*) ;
- Mortalité de la petite enfance (*source : Enquête par Grappes à Indicateurs Multiples MICS- 2022*) ;
- Vaccination (*source : Enquête par Grappes à Indicateurs Multiples MICS- 2022*) ;
- Utilisation et compétence en TIC (*source : Enquête par Grappes à Indicateurs Multiples MICS- 2022*) ;
- Consommation de Tabac et d'alcool (*source : Enquête par Grappes à Indicateurs Multiples MICS- 2022*) ;
- Connaissance de la transmission du VIH (*source : Enquête par Grappes à Indicateurs Multiples MICS- 2022*) ;

- Travail des enfants (source : *Enquête par Grappes à Indicateurs Multiples MICS- 2022*) ;
- Emploi et travail (source : *enquête sur l'économie informelle aux Comores*).

Parmi les exemples concrets des mesures prises on peut citer :

1) La mise en place des services d'écoute au niveau des trois (3) îles

Il s'agit d'une mesure qui permet, d'une part, d'apporter un soutien holistique (assistances juridique, médicale et psychologique) aux victimes de violences faites aux femmes et aux enfants et, d'autre part, d'asseoir un système de suivi des faits relatifs à ces violences incluant la production trimestrielle d'un bulletin d'informations spécifique.

Ces services d'écoute spécialisés dans le monitoring et l'assistance des violences faites aux femmes et aux enfants constituent une mesure prise par les autorités avec l'appui des partenaires notamment l'UNICEF et l'UNFPA. Ils couvrent les trois îles (Grande Comores, Anjouan et Mohéli) et rassemblent du personnel compétent notamment dans le domaine juridique, médical et psychologique. Ils permettent de collecter régulièrement des données sur les violences et de venir en appui aux personnes qui en sont victimes en leur apportant l'assistance appropriée dans les domaines susmentionnés (juridique, médical et psychologique).

2) La mise en place et l'opérationnalisation depuis 2023, d'une plateforme ouverte de données publiques multisectorielles intégrées.

Le développement de cette plateforme en données multisectorielles, y incluses celles du genre se poursuit.

Cette Plateforme va permettre aux différents utilisateurs d'accéder plus facilement aux données des différents secteurs/domaines y compris celles relatives au genre.

Elle constitue également un outil pertinent pour faciliter la fédération des institutions publiques et parapubliques productrices de données au sein du système statistique national ; ce qui améliore la collaboration entre ces institutions productrices de données et facilite les échanges sur divers sujets relatifs à la production des données incluant la cohérence des données sous la coordination de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED).

La mise en place de cette plateforme est appuyée par l'UNFPA sur financement des fonds du SDG Funds.

Lien d'accès à la plateforme : <https://opendata-comores.org/>

Mesures spécifiques prises parmi celles figurant dans le questionnaire en ligne :

- Mise en place d'un mécanisme de coordination interinstitutionnelle relatif aux statistiques sur le genre (p. ex., le groupe de travail technique, comité inter organisations) et les *cellules d'écoutes pour les statistiques sur les violences faites aux enfants et aux femmes*.
- Retraitement des données existantes (par exemple recensement et enquêtes) en vue de produire d'avantage des données ventilées par genre et/ou de nouvelles statistiques sur le genre.

- Amélioration des sources de données administratives ou autres pour combler les lacunes en matière de données relatives au genre
- Mise au point d'une base de données centralisée en ligne et/ou d'un tableau de bord sur les statistiques relatives au genre.

39. Au cours des cinq prochaines années, quelles sont les priorités de votre pays concernant le renforcement des statistiques nationales relatives au genre ?

Les priorités des Comores durant les cinq prochaines années en matière de renforcement des statistiques nationales sont celles retenues au cours des Etats Généraux de la Statistique réalisés en janvier 2022. Ces priorités qui vont être incluses dans la Stratégie Nationale du Développement de la Statistique 2025 – 2029 comprennent les actions suivantes :

- Renforcer les capacités du département de statistique de de l'Université des Comores/ Institut Universitaire de Technologie : expertises, renforcement de la formation (enseignants, missions d'enseignements, appui en équipements et) ;
- Mettre en place un programme de formations continues du personnel du Système Statistique National dans les domaines clés ;
- Former les cadres des structures sectorielles à l'utilisation des outils requis pour leurs activités de collecte, analyse et diffusion de données ;
- Adopter le programme statistique pluriannuel (statistiques de routine, enquêtes et recensements...);
- Faciliter l'accès aux informations statistiques par les utilisateurs ;
- Promouvoir l'utilisation des informations statistiques disponibles.

De façon précise, le pays poursuit les actions en cours concernant le(la) :

- Retraitement des données existantes (p. ex., recensements et enquêtes) pour produire d'avantage de données ventilées par genre et/ou de nouvelles statistiques sur le genre.
- Réalisation de nouvelles enquêtes en vue de produire des informations de base au niveau national sur des sujets spécialisés (p. ex., enquêtes sur les budgets-temps, la violence fondée sur le genre, la propriété des actifs, la pauvreté, le handicap).
- Utilisation accrue ou amélioration des sources de données administratives ou autres pour combler les lacunes en matière de données relatives au genre.
- Mise au point d'une base de données centralisée en ligne et/ou d'un tableau de bord sur les statistiques relatives au genre.
- Institutionnalisation des mécanismes d'échange entre utilisateurs et producteurs.
- Renforcement des capacités statistiques des utilisateurs pour accroître l'appréciation statistique et l'utilisation des statistiques sur le genre (p. ex., formations, séminaires d'appréciation statistique).

40. Quels indicateurs spécifiques au genre votre pays utilise-t-il en priorité pour le suivi des progrès vers la réalisation des ODD ?

Les Etats Généraux de la Statistique tenus en 2022 ont permis d'identifier les principaux défis ci-dessous auxquels fait face le Système Statistique National (SSN) en matière de collecte et de compilation :

- Doter le système statistique national des ressources financières et humaines suffisantes et des équipements informatiques adéquats pour la collecte régulière des données y compris les données désagrégées et relatives au genre ;
- Améliorer la synergie entre les institutions productrices de données pour un partage des données et une mutualisation des ressources ;
- Capitaliser les acquis obtenus des projets de développement de la statistique ;
- Améliorer les capacités des institutions nationales productrices de données en matière de numérisation de leurs systèmes d'informations ;
- Redynamiser la coordination des activités statistiques du SSN sous le leadership de l'Institut Nationale de la Statistique et des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED) par l'amélioration de l'organisation de la chaîne de production et de diffusion des données et l'édition des procédures claires sur ladite coordination.

L'exercice de priorisation nationale des cibles ODD réalisé en 2018 a permis au pays de retenir 168 indicateurs des ODD à suivre et qui couvrent 68 cibles priorisées.

Parmi ces 168 indicateurs, figurent ceux cités ci-dessous qui sont spécifiques au genre et/ou désagrégés par genre (*les numéros des indicateurs ci-dessous font référence, dans l'ordre, à l'ODD concerné, la cible et le numéro de l'indicateur au sein de la cible*) :

1.2.1. Proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté national (en%), total, par sexe et âge.

1.2.2 Proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges vivant dans une situation de pauvreté sous toutes ses formes, telles que définies par chaque pays.

1.3.1 Proportion de la population couverte par les programmes d'assurance sociale. Au Total, groupe d'âge. Total de sexe. Total de la location.

3.8.1 Proportion de femmes de 15- 49 ans ayant une couverture médicale.

4.5.1 Proportion d'enseignants qui ont suivi (avant leur rentrée en fonction ou en cours d'activité) au moins les formations organisées à leur intention (notamment dans le domaine pédagogique) qui sont requises pour pouvoir enseigner au niveau pertinent dans un pays (cycle primaire, indice parité femmes/hommes.

4.5.2. Indice de parité (filles/garçons) du taux brut de scolarisation dans le primaire.

4.5.3. Indice de parité (filles/garçons) du taux brut de scolarisation dans le secondaire.

4.5.4. Indice de parité (filles/garçons) dans le supérieur.

5.2.1a Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus ayant vécu en couple victimes de violences physiques, sexuelles ou psychologiques infligées au cours des 12 mois précédents par leur partenaire actuel ou un ancien partenaire, par forme de violence et par âge.

5.2.1b Proportion de femmes de 15-49 ans non-célibataires victimes de violences physiques infligées au cours des 12 mois précédant l'enquête par leur mari ou partenaire actuel.

5.2.2a Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus victimes de violences sexuelles infligées au cours des 12 mois précédents par une personne autre que leur partenaire intime, par âge et lieu des faits.

5.2.2b Pourcentage de femmes de 15- 49 ans ayant subi des actes de violence au cours des 12 mois précédant l'enquête.

5.3.1 Proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans qui étaient mariées ou en couple avant l'âge de 15 ans.

5.3.2 Proportion de femmes de 20 à 24 ans qui ont été mariés à moins de 18 ans. Groupe d'âge 20-24. Sexe femelle. Total de la location.

5.4.1 Proportion du temps consacré à des soins et travaux domestiques non rémunérés, par sexe, âge et lieu de résidence.

5.5.2 Pourcentage de femmes ministres au gouvernement de l'Union.

5.6.1 Nombre de textes législatifs et réglementaires garantissant aux femmes âgées de 15 à 49 ans l'accès aux soins de santé sexuelle et procréative, ainsi qu'à des informations et une éducation dans ce domaine.

8.3.1. Proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles, par sexe.

8.5.1a. Rémunération horaire moyenne des salariés hommes et femmes, par profession, âge et situation au regard du handicap.

8.5.2 Taux de chômage, par sexe, âge et situation au regard du handicap.

10.2.1 Proportion de personnes vivant avec moins de la moitié du revenu médian, par sexe, âge et situation en regard du handicap.

11.2.1 Proportion de la population ayant aisément accès aux transports publics, par groupe d'âge, sexe et situation au regard du handicap.

11.7.1 Proportion de personnes victimes de harcèlement physique ou sexuel, par sexe, âge, situation au regard du handicap et lieu des faits (au cours des 12 mois précédents).

13.1.1 Personnes portées disparues en raison de la catastrophe. Au total, groupe d'âge. Total de sexe. Total de la location.

13.1.2 Nombre de décès dus à la catastrophe. Au Total, groupe d'âge. Total de sexe. Total de la location.

13.1.3 Nombre de personnes affectées lors de la catastrophe. Au Total, groupe d'âge. Total de sexe. Total de la location.

16.7.1 Répartition des postes (par sexe, âge, situation au regard du handicap et groupe de population) dans les institutions publiques (organes législatifs, services publics et organes judiciaires aux niveaux local et national), par rapport à la répartition nationale.

La collecte de données a été entamée de façon partielle et non régulière en raison des défis persistants au sein du Système Statistique National dont certains sont énumérés ci-dessus.

41. Quels critères de ventilation sont régulièrement utilisés dans le cadre des enquêtes principales de votre pays ?

Les critères de ventilation qui sont régulièrement utilisés aux Comores dans les enquêtes principales concernent la situation géographique, le sexe/genre et l'âge. Le choix de ces critères de ventilation s'explique par le fait que les Comores sont un pays insulaire et qu'il s'avère utile et nécessaire d'avoir des données à l'échelle de chaque Ile d'où l'utilisation du critère lie à la Situation géographique. Quant au critère relatif au sexe et au genre, il est important d'avoir des données sexospécifiques pour mieux analyser les écarts entre les sexes et proposer des solutions en vue de réduire les pratiques discriminatoires et promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes dans tous les domaines. Le critère lié à l'âge est surtout utilisé pour le renseignement et l'analyse de certaines variables comme l'éducation, l'emploi, le chômage, notamment en ce qui concerne les jeunes et les femmes.

Les obstacles qui empêchent de procéder à une ventilation plus précise des données collectées lors des enquêtes principales sont principalement liés à la faiblesse des capacités à mener des analyses systématiques approfondies sur les thématiques. L'absence de ressources humaines qualifiées constitue le motif selon lequel les enquêtes spécifiques notamment sur le genre ne sont pas systématiquement réalisées alors que le besoin est là.

Section 6 : Conclusion et prochaines étapes

L'examen du Programme d'action de Beijing est un exercice qui doit être fait au quotidien afin de s'assurer d'avoir les bonnes informations et les actualiser en tenant compte de l'évolution de la situation du genre aux Comores.

La disponibilité des données qualitatives et quantitatives actualisées et désagrégées par sexe est une condition sine qua non à la réalisation de l'examen du Programme d'Action de Beijing.

Pour assurer un suivi efficace de la mise en œuvre du PAB et du Programme 2030, il est plus que nécessaire de remobiliser et redynamiser le comité de suivi des recommandations du rapport de Beijing pour les Comores.

Par conséquent, les capacités de celui-ci doivent être renforcées afin qu'il soit en mesure de renseigner sur l'évolution de l'égalité entre les hommes et les femmes, la lutte contre les violences basées sur le genre, l'autonomisation économique des femmes et leur représentation dans les instances de prise de décisions.

La coordination des acteurs qui interviennent dans le domaine du genre et des initiatives en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes ; la redynamisation du Comité de suivi du PAB ; l'implantation d'une culture de données désagrégées par sexe et l'intégration d'une analyse sexospécifique dans tous les secteurs de développement; le renforcement des capacités du Ministère en charge de la promotion du genre constituent des défis majeurs dans le cadre des efforts du pays en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes. L'accent doit donc être mis sur ces points ainsi que sur la lutte contre les Violences basées sur le genre, le plaidoyer en vue de l'adoption et la promulgation des lois sur la parité et la participation des femmes (avant-projet de loi cadre sur l'égalité femme-homme (élaboré en 2020) et la Loi instituant des mesures pour promouvoir le genre dans l'accès aux fonctions nominatives et électives (adoptée en 2017).